

## Projet de liaison routière de contournement de Bourgogne-Fresne et de Boulton-sur-Suippe - Concertation préalable du 20 mai au 30 juin 2024

## Questions/Remarques du public et réponses du maître d'ouvrage - Version finale

| SOURCE      | RECEPTION  | REMARQUE / AVIS  | Réponse MOA  |
|-------------|------------|--|--|
| Avis papier | 20/05/2024 | Entièrement favorable pour limiter les camions dans les villages   | Nous prenons note de votre position. Les poids lourds représentent environ 10% du trafic, avec de fortes variations saisonnières mais sont incontestablement source de nuisances importantes pour les riverains dont les maîtres d'ouvrage et les élus locaux sont pleinement conscients, raison même de la tenue de cette concertation.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Avis favorable à la déviation  | Nous prenons note de votre position.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Relativement intéressant pour éviter le passage des camions lors des saisons de bettraves  | Nous prenons note de votre position. Le projet concernera également les autres transports (luzerne, bois,...), ainsi que les véhicules légers. Nous rappelons que le Grand Reims, dans son projet de territoire, axe son développement notamment sur la bioéconomie mais que ce développement doit prendre en compte le cadre de vie des habitants et réduire les nuisances qu'ils subissent lorsqu'elles existent.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Pour le contournement de Bourgogne-Fresne _Boulton / Suippe  | Nous prenons note de votre position.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Residante de la rue de la libération à Bourgogne, une déviation est indispensable, pour notre cadre de vie, pour notre sécurité et celle de nos enfants.   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements urbains favorables à la sécurité et au cadre de vie notamment en terme de mobilité douce.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Je veux que la déviation se fasse  | Nous prenons note de votre position.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Etant commerçant de Bourgogne, la déviation nous inquiète concernant la fréquentation de notre établissement.  | Nous prenons note de votre position. L'amélioration du cadre de vie et des conditions de déplacement que provoquerait la déviation dans le centre bourg pourrait aussi être un facteur d'attractivité supplémentaire pour la commune, générateur de chalandise. Nous vous invitons également à venir exprimer votre position lors de la visite de terrain et à la réunion publique de synthèse.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Le choix 4 est le plus avantageux ( par sa distance)   | Effectivement, c'est le plus court. D'autres participants considèrent qu'il est trop proche du tissu urbain des communes, et qu'il est peu compatible avec les activités agricoles présentes.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Beaucoup trop de camions dans nos villages!!!!   | Les poids lourds représentent environ 10% du trafic, avec de fortes variations saisonnières.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Pour une déviation qui ne traverse pas les villages  | Nous prenons note de votre position.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Contre le tracé 3 et 1   | Nous prenons note de votre opposition à ces deux tracés et vous invitons à participer à la visite de terrain qui permettra de travailler sur les scénarii des tracés les plus optimaux en prenant en compte toutes les composantes notamment environnementales ou agricoles.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | je privilégie le tracé 1 ( plus direct et droit) en prévenant le remembrement d éventuelle compensation. Pour info: voir courrier du 25 avril 2015 demandant un passage au sud de Fresne contre le projet Nord | Nous prenons note de votre position et vous invitons à participer à la visite de terrain qui permettra de travailler sur les scénarii des tracés les plus optimaux en prenant en compte toutes les composantes notamment environnementales ou agricoles.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Pour éviter les nuisances sur le plan de la santé, sur le plan des odeurs. Il faut continuer le projet. Pas de déviation , pas de ZAC car les nuisances vont quintupler.                                       | Les modèles de prévision de trafic font apparaître un trafic général en hausse de 3,5% en 2027 par rapport à 2021 (9,5% pour les seuls poids lourds) et de 13% en 2042 (37% pour les poids lourds), hors réalisation de la ZAC. Nous rappelons que les deux projets de déviation et de ZAC sont deux projets différents qui font l'objet de deux concertations préalables distinctes même s'il est indéniable que le projet de ZAC est susceptible d'avoir un impact sur le trafic routier, au travers d'une augmentation prévue de ce dernier liée à cet aménagement de l'ordre de 10% à terme, en sachant que l'opération d'aménagement complet de la ZAC durera plusieurs années. |
| Avis papier | 20/05/2024 | La contournante est une nécessité absolue pour améliorer notre cadre de vie et sécuriser les villages  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Bon pour déviation qui ne traverse pas les villages.   | Nous prenons note de votre position  |

|             |            |   |   |
|-------------|------------|---|---|
| Avis papier | 20/05/2024 | Déviation de bourgogne-fresne impérative. Trafic incessant en période betteravière de jour comme de nuit toute les 5 min= 1 camion ceci entraîne de la fatigue, nervosité, inconfort on ne peut plus aller se promener dans le village avec les enfants du fait de la circulation   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements urbains de sécurité et d'amélioration du cadre de vie, facilitant notamment une mobilité douce comme au travers de l'usage du vélo ou les déplacements pédestres.   |
| Avis papier | 20/05/2024 | le passage des camions et voitures est intolérable. 3 camions/min en octobre-novembre et décembre Bruit et Pollution!!!!<br>Une déviation est indispensable   | Les poids lourds représentent environ 10% du trafic, avec de fortes variations saisonnières. A ce stade, il n'est pas envisagé que la déviation créée soit réservée aux seuls camions, les voitures pourraient donc également l'emprunter.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | La déviation est nécessaire par sécurité. On ne peut pas marcher avec une poussette sur les trottoirs en sécurité, ni faire du vélo avec les enfants, ni traverser sans la crainte de se faire happer par un camion. Les voies sont abimées par la circulation excessive des poids lourds. Le tracé 4 n est pas favorable aux habitants de bourgogne - Fresne<br>La meilleure solution est d arriver directement au point existant route de boult | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes. Nous prenons note de votre opposition au tracé 4 et de votre souhait d'un équipement se raccordant directement au giratoire créé en 2019. Afin de faire partager votre point de vue, nous vous invitons à participer à la visite de terrain et à l'atelier de co-construction qui permettront de travailler sur les scénarios des tracés les plus optimaux en prenant en compte toutes les composantes notamment environnementales ou agricoles. |
| Avis papier | 20/05/2024 | Tracé 1 ( trajet direct domicile -> travail) déviation pour les camions passant dans notre rue ( bruit +++ ) pendant la campagne sucrière.  | Nous prenons note de votre position et vous invitons à participer à la visite de terrain qui permettra de travailler sur les scénarii des tracés les plus optimaux en prenant en compte toutes les composantes notamment environnementales ou agricoles.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Passage de plus en plus important et large. Pour la tranquillité, la sécurité!!!  | Nous prenons note de votre position. Nous rappelons toutefois que des premières actions ont été conduites par le Département notamment au travers de la pose d'un enrobé acoustique sur un premier tronçon qui semble avoir apportée une amélioration au sujet de la gêne sonore même si cette opération peut être jugée comme insuffisante par une majorité de riverains.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Il faudra adapter le réseau routier au poids et au volume des véhicules et leur interdire les passages dans les villages et agglomérations. Une création d'un centre industriel et son développement doivent être entourés de voies d'approvisionnement adaptées pour éviter tout danger humains et destructions matérielles.   | Si la déviation se fait, les réglementations de circulation pourront évoluer quant à la traversée des poids lourds dans les villages, en sachant tout de même que les maires des communes les plus concernées ont déjà réglementé par arrêtés la traversée des transports de matières dangereuses, qu'une charte dite "betteravière" existe depuis quelques années et qu'une nouvelle charte est en cours de finalisation qui sera élargie au transport de tous les pondéreux, et non uniquement les betteraves.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Je suis totalement favorable à la création de cette déviation. Il faut absolument faire une déclaration d'utilité publique pour cette déviation, pas de ZAC sans déviation.   | Nous prenons note de votre position. Nous précisons qu'une éventuelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ne pourra intervenir qu'une fois décidé la poursuite du projet et qu'elle n'implique pas en soi automatiquement le recours à l'expropriation, les acquisitions foncières pouvant se réaliser à l'amiable.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Nous empruntons régulièrement la partie existante de la déviation qui est très utile.<br>Seule remarque: l'emprise de celle-ci est trop importante. Sinon avis très favorable.  | La largeur envisagée sur le projet, s'il se fait, tient compte des remarques émises sur la RD20A actuelle. Vous trouverez plus de détails en page 42 du dossier de concertation. En effet, il s'agit notamment pour les maîtres d'ouvrage de limiter les éventuels impacts sur le foncier et donc l'activité agricole mais aussi de s'inscrire de façon optimale dans le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) demandé par la loi climat de 2021.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Avis Favorable  | Nous prenons note de votre position   |
| Avis papier | 20/05/2024 | Pour la déviation si création d'une ZAC, il faut les infrastructures routières qui correspondent.   | La création éventuelle de la ZAC amènerait entre 5 et 10% de trafic supplémentaire aux projections réalisées et cette augmentation n'interviendrait qu'au bout d'un certain nombre d'années, le temps de l'aménagement complet de la zone notamment en terme d'implantation d'entreprises.  |
| Avis papier | 20/05/2024 | Il n'est pas entendable par les habitants des villages concernés qu'une nouvelle ZAC s'implante et que la déviation ne soit pas mise en place. Se promener avec des enfants et raser les murs quand des camions passent à vitesse excessive, n'est pas tolérable. OUI pour la déviation   | La création éventuelle de la ZAC amènerait entre 5 et 10% de trafic supplémentaire aux projections réalisées. Nous prenons note des vitesses jugées excessives dans la traversée des communes, ainsi que du conflit d'usage des espaces disponibles. Ceux-ci pourraient faire l'objet d'aménagements en parallèle de la réalisation du projet.  |

|             |            |   |  |
|-------------|------------|---|--|
| Avis papier | 20/05/2024 | Très Favorable, à réaliser dans les meilleurs délais  | Nous prenons note de votre position  |
| Avis papier | 28/05/2024 | Le tracé 4 n'est pas adapté pour notre cas car il reste à proximité des habitations, les nuisances seraient encore présentes, qu'elles soient sonores ou au niveau voirie.  | Nous prenons note de votre position. En complément, ce tracé se situerait toutefois à environ 400 à 500 mètres des habitations.  |
| Avis papier | 28/05/2024 | Le contournement de nos villages est indispensable, surtout avec l'implantation de la nouvelle ZAC. Ces deux projets devraient être liés  | Nous prenons note de votre position. Les deux concertations pour la déviation et la ZAC ont lieu dans une temporalité proche mais lier les deux projets pourrait impliquer que si l'un des deux ne se fait pas, l'autre non plus.  |
| Avis papier | 28/05/2024 | Village de bourgogne inadapté a un flux de camions aussi important. Pollution, bruit, dangerosité. Rien à ajouter !   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements qualitatifs dans les communes.   |
| Avis papier | 28/05/2024 | Cette déviation est vitale pour nous. Elle doit se faire A.B.S.O.L.U.M.E.N.T !<br>Pas d'augmentation dde capacité du pôle industriel. Le trajet 1 doit être privilégié. Pas de ZAC avant la mise en service de la déviation.<br>Le trajet 2 ne m'apparait pas durable pour le développemnt de l'activité.   | Nous prenons note de votre position sur le tracé que vous privilégiez. Concernant les calendriers des deux projets, si ils se font, la ZAC serait opérationnelle avant la déviation. Mais sa montée en puissance sera progressive.   |
| Avis papier | 28/05/2024 | Nous sommes pas pour le trejet 4 qui n'est pas adapté au bruit.<br>Le trajet 1 nous parrait plus approprié.   | Nous prenons note de votre position. En complément, le tracé 4 se situerait à environ 400 à 500 mètres des habitations.  |
| Avis papier | 28/05/2024 | Oui je suis Favorable que ce projet de contournement des communes de Bourgogne-Fresne et Boulton sur Suippes se réalise le plus tôt possible pour les raisons suivantes:<br>1 Pour la sécurité des habitants des deux communes<br>2 Pour l'environnement afin de pouvoir respirer de l'air non polluée<br>4 Pour éviter de détériorer les routes.<br>Apriori le tracé 1 correspond le mieux aux attentes car il se situe au plus éloigné des communes et de plus il rejoint un tracé existant la RD20A. | Nous prenons note de votre position sur le besoin d'une solution et le tracé que vous privilégiez et vous invitons à participer à la visite de terrain et à l'atelier de co-construction qui permettront de travailler sur les scénarii des tracés les plus optimaux en prenant en compte toutes les composantes notamment environnementales ou agricoles.                             |
| Avis papier | 28/05/2024 | Option numero 2 intéressante.   | Nous prenons note de votre position et vous invitons à la visite de terrain et à la réunion publique de synthèse qui permettront de travailler sur les scénarii des tracés les plus optimaux en prenant en compte toutes les composantes notamment environnementales ou agricoles.   |
| Avis papier | 28/05/2024 | Pas de ZAC tant qu'il n'y a pas de dérivation.  | Concernant les calendriers des deux projets, si ils se font, la ZAC serait opérationnelle avant la déviation. Mais sa montée en puissance sera progressive.  |
| Avis papier | 28/05/2024 | Faite les maths !<br>1950 : 600 t/jour en période bettravière<br>2024 : 24000 t/jour en période bettravière<br>SVP merci de protéger nos village; nos maison; notre santé!  | Les poids lourds représentent aujourd'hui environ 10% du trafic, avec de fortes variations saisonnières. Il faut toutefois préciser que le transport de marchandises par poids lourds ne concerne pas que les betteraves mais également d'autres pondéreux car d'autres entreprises en dehors de la sucrerie sont présentes sur la plateforme agro-industrielle de Pomacle-Bazancourt. |
| Avis papier | 28/05/2024 | Compte tenu de l'augmentation de la circulation, et principalement des poids lourds la liaison routière nous parrait  | Nous prenons note de votre position sur le besoin d'une solution.  |

|          |            |  |  |
|----------|------------|--|--|
| Registre | 21/05/2024 | <p>La déviation des villages impactés par l'énorme trafic routier dû à l'extension exponentielle de la plaque de Pomacle-Bazancourt-Boult sur Suippe est un impératif pour la survie des populations exposées : exposées à quoi ?</p> <p>Au danger permanent et à l'insécurité grandissante dus à l'explosion de trafic routier dans les villages, impropres à subir une telle circulation, que ce soit en campagne betterave/luzerne, et maintenant, per annuelle !</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A une pollution toujours plus prégnante, respiratoire, auditive, olfactive et visuelle...</li> <li>- A une infrastructure routière vieillissante et inadaptée à de telles contraintes de circulation...</li> <li>- A des problèmes de santé psychique, à force de vivre dans cet environnement dégradé et peu enviable...</li> <li>- A l'installation programmée d'une ZAC sur le site actuel, avec, à moyen terme, l'arrivée d'autres infrastructures agro-industrielles "vertueuses" selon leurs promoteurs, usine de bio-carburants, réacteur nucléaire et autres non encore annoncées...</li> </ul> <p>LA DEVIATION, qui permettrait à des centaines d'habitants des villages impactés par toutes ces nuisances, de tenter de vivre dans un environnement un petit peu épargné par ces agressions de toute nature, et qui montrerait à tous que la vie de ces habitants a une certaine importance aux yeux des pouvoirs publics.</p> | <p>Nous prenons note de votre position sur le besoin d'une solution. Concernant le projet de ZAC, aucune des activités que vous citez n'y serait autorisée sur son périmètre.</p>  |
| Registre | 27/05/2024 | <p>Au fil des années, des décennies, le pôle agro-industriel a grossi, grossi, grossi.</p> <p>C'est très bien pour l'emploi et l'économie mais à contrario les nuisances, notamment celle liées aux camions qui traversent les villages, cela pose problème.</p> <p>Peut-on accepter de ne pas dormir la nuit, d'être en insécurité (cas des enfants qui vont à l'école à pied), de respirer de plus en plus de diesel ?</p> <p>Cette déviation est plus que nécessaire pour rendre un peu de calme au village. N'oubliez pas que ce sont les usines qui sont venues s'installer auprès de nos maisons et pas l'inverse.</p> <p>Il y a 35 ans lorsque je suis venu m'installer à Boult sur Suippes, il y avait seulement une sucrerie de taille moyenne. Nous vivions au calme.</p> <p>Vous souhaitez que le développement économique ?</p> <p>Eh bien dans ce cas mettez d'abord en plus la déviation.</p>  | <p>Nous prenons note de votre position. Concernant le calendrier des deux projets, s'ils se faisaient, la ZAC serait mise en service avant la déviation, mais elle se développerait progressivement. Nous rappelons toutefois que des premières actions ont été réalisées notamment en terme d'aménagements urbains et de changement de revêtement de la voirie départementale qui ont permis en partie d'atténuer les nuisances phoniques même si aux yeux de beaucoup d'habitants cela n'apporte qu'une réponse très partielle à la problématique, qui est de plus plus globale en terme environnementale.</p> |

|          |            |  |  |
|----------|------------|--|--|
| Registre | 0          | <p>Bonjour.</p> <p>Je vous communique ma réflexion à propos des nuisances actuelles au vu de la circulation routière sur la départementale 3 niveaux rue de la libération Bourgoigne.</p> <p>--L'augmentation de la circulation routière qui a considérablement augmenté depuis mon emménagement en 1992 : aussi bien niveau automobiles dès 7H30 qu'au niveau camions et ce très significativement pendant les périodes betteravières ou la campagne de déshydratation.</p> <p>--Les nuisances sonores ont d'autant augmenté avec l'aménagement sécuritaire effectué récemment par le département de cette rue D3 et ceci à cause des redémarrages des différents véhicules dont leur croisement a été rendu plus difficile. Mais aussi s'accroissent également des nuisances polluantes dues aux redémarrages : je suis à présent équipé d'un appareil respiratoire apnée due à je ne sais quoi ?</p> <p>--Les nuisances sonores sont d'autant plus importantes que les poids lourds circulent à vide</p> <p>--Nous avons gagné en sécurité mais perdu en pollution sonore et en qualité de l'air</p> <p>--Notre village a un réseau de trottoirs très étroits qui amplifie d'autant la nuisance sonore. Nous sommes obligés d'éviter l'ouverture des fenêtres pendant les nuits de forte chaleur l'été à moins de se prémunir de boules quies. C'est pénible de vivre dans ce fracas, ce bruit.</p> <p>--Bien sûr il va de soi qu'au niveau des biens immobiliers la nuisance est aussi présente : soubassements détériorés avec des répétitions de gerbes d'eau occasionnées par la circulation des véhicules mais aussi au niveau porte, fenêtres lors de fortes pluies. J'ai dû déjà changer ma porte d'entrée une seconde fois. De ce fait nous sommes peu enclins à réfectionner la façade malgré les salissures, détériorations du soubassement mais avec la circulation routière en constante augmentation et le manque de réseau d'égouts au niveau des eaux de pluie. L'hésitation est constante....</p> | <p>Nous prenons en compte votre position qui contribue à justifier l'organisation d'une concertation. L'augmentation du trafic est en effet constatée. Concernant les aménagements réalisés, ils visent à diminuer les vitesses des véhicules. A noter également que l'amélioration du parc de poids lourds a permis de diminuer le bruit généré par un véhicule à vide, ainsi que la consommation en carburant et donc les émissions de gaz à effet de serre.</p>   |
| Registre | 27/05/2024 | <p>Bonjour, arrivée en 1993 à Boult sur Suipe, nous entendions déjà parler de cette déviation. Il y a longtemps qu'elle aurait dû être créée.</p> <p>Pourquoi bâtir des usines avant les infrastructures ? Sommes-nous certains que la déviation sera construite même si la ZAC ne voit pas le jour ?</p> <p>Les habitants n'ont pas à subir de tels nuisances, bruits, pollution venant de circulation, odeurs,... La qualité de vie doit être respectée.</p>   | <p>La présente concertation est une étape importante précédant la réalisation éventuelle d'une solution aux difficultés ressenties par les riverains. Les concertations sur les deux projets sont réalisées dans une temporalité identique et nous prenons note de votre position en faveur de la réalisation de la déviation. Nous rappelons également qu'une première déviation a déjà été réalisée qui a eu un impact positif pour les habitants de Pomacle-Bazancourt, il s'agit donc de travailler dans le même esprit pour la réduction des nuisances subies par les autres habitants des communes proches de la plateforme agro-industrielle.</p> |
| Registre | 0          | <p>Une déviation c'est urgent, vital pour la commune de Boult sur Suipe.</p> <p>Bruit infernaux, pollution des effets de gaz, saleté sur les trottoirs, routes défoncées et maison qui tremblent au passage des camions, poussières volatiles.</p> <p>Faut-il un accident mortel pour que les élus réagissent pour que cette déviation aboutisse. Cela fait 30 ans que l'on en parle. (Le conseiller général Mr DETRAIGNE en parlait déjà à son époque).</p> <p>On en peut plus, il faut la faire en URGENCE surtout si une nouvelle ZAC s'installe encore plus des camions et à des vitesses excessives la nuit.</p> <p>La Rue de Saint Etienne en très mauvais état devait être refaite cette année JUILLET 2024 à cause de déchaussement de la route avec du bitume anti bruit pour pallier aux nuisances des décibels. Mais là encore RIEN pas d'argent soi-disant mais tout pour les JO et on devra encore supporter ces camions brouillant qui ne respectent pas les 30km/h : toujours vite sans respecter les priorités. DEVIATION PRIMORDIALE</p>  | <p>Nous prenons en compte votre position qui contribue à justifier l'organisation d'une concertation. Les vitesses excessives ressenties par les riverains sont régulièrement mises en avant. La pose d'une nouvelle couche de roulement sur la rue de Saint Etienne, bien que décalée dans le temps, reste d'actualité.</p>   |

|                  |            |  |   |
|------------------|------------|--|---|
| Registre         | 20/05/2024 | <p>Monsieur,<br/>Habitant au n°60 rue de la Libération nous sommes directement concernés par tous les désagréments de la circulation.<br/>En outre comme notre habitation est frappée d'alignement nous n'avons pas de trottoir et sommes directement sur la route avec tous les dangers qui en découlent.<br/>DANGER quand nous sortons de chez nous avec enfants, poussette, animaux de compagnie avec mon mari qui se déplace en fauteuil roulant, la GALERE !<br/>BRUITS SONORES quand les camions, les tracteurs passent (notre chambre étant au premier étage, nous sommes obligés de fermer les fenêtres pour le bruit et l'été avec les chaleurs c'est difficile de dormir enfermés, d'ailleurs depuis de nombreuses années nous dormons avec des Boules Quies<br/>L'ÉTÉ en période de foins et l'hiver en période de betteraves la circulation est encore plus INTENSE !!!<br/>ÉGALEMENT il y a quelques années, avant la mise en place des plots, un camion de betteraves qui frôlais la maison nous a arrachés nos volets en bois et s'est enfui sans demander son reste et nous avons été obligés d'acheter des volets roulants, plus chers que des volets en bois ! sans aucune indemnisation de l'assurance vu que l'indélicat s'était enfui !!!<br/>Sans oublier également une gaine d'électricité qui a été arrachée dans les mêmes conditions<br/>Pour toutes ces raisons personnelles et toutes celles données par le COLLECTIF ASSOCIATION DE BOURGOGNE nous sommes plus que FAVORABLE pour la DEVIATION.</p> | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.  |
| Registre         | 03/06/2024 | Oui à la contournante mais pressons et sans accepter la ZAC  | La concertation sur la liaison routière est une étape importante. Si le projet est réalisé, de nombreuses autres étapes administratives et des études approfondies seront à mener, ce qui explique le temps nécessaire. La concertation sur la ZAC est une procédure séparée. |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant de Fresne s'interroge sur la situation+J50:J75 géographique exacte de la future ZAC sur la carte qui a été présentée en réunion publique (page 25 du diaporama).   | Elle se situerait à partir du rond-point dit des drapeaux, le long de la nouvelle route RD20A. Sur la carte, le périmètre est indiqué par des pointillés noirs, en continuité directe du pôle agro industriel de Bazancourt-Pomacle.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un participant, ancien médecin de famille rurale résidant à Bourgogne, indique que l'étude ATMO qui avait été faite dans la traversée des villages n'a pas été prise en compte dans l'analyse du territoire. Cette étude, réalisée sur 3 ans et sortie en 2018, a démontré que les zones de traversée des villages du territoire avaient exactement le même type de pollution, en PM10, c'est à dire en microparticules, que l'avenue de Champagne à Reims. Il a été constaté aussi des pics et, notamment, un pic de dangerosité au-dessus de 80 microgrammes. Cette pollution n'est pas visible mais, les professionnels de la santé s'interrogent depuis longtemps sur sa dangerosité parce qu'ils rencontrent beaucoup de gens avec des problèmes respiratoires. Même si aucune étude scientifique n'a été faite pour le prouver, le médecin estime extrêmement important de tenir compte de cette pollution pour la santé de la population.   | Cette contribution n'a pas amené de réponse.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant de la commune d'Auménancourt remarque que les études de flux ont été réalisées sur le département de la Marne uniquement alors que la RD966 relie l'Aisne et la Marne, et qu'énormément de camions venant de l'Aisne transitent par la D30. De même, il pointe une autre route importante, (ou l'a été, du moins), celle qui longe la vallée de la Suippe en passant par Orainville. Par ailleurs, il constate que, dans l'étude présentée le trafic VL et poids lourds le plus important concerne la traversée d'une partie de la commune d'Auménancourt, au niveau de Pontgivart et qu'aucune déviation n'est prévue à ce niveau, même si elle est difficile à envisager de toutes façons à cause des sols marécageux.   | Cette contribution n'a pas amené de réponse.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant de Boult sur Suippe, qui s'adresse en particulier à M. Mahuet, concernant la charte qu'on nommait jusque-là « charte des betteravières » et qu'il appelle à nommer désormais la « charte des pondéreux ». Selon lui, cela permettrait d'impliquer tout le monde, tous les acteurs de la plaque de Bazancourt-Pomacle, sans montrer du doigt en permanence la Sucrierie, qui, même si elle a sa part de responsabilité dans le trafic, n'est pas la seule.  | Monsieur Mahuet explique qu'une nouvelle charte est en cours de rédaction et elle s'appellera effectivement la charte des pondéreux.  |

|                  |            |   |  |
|------------------|------------|---|--|
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant de Bourgogne-Fresne souhaite étayer le sujet de l'amélioration de la voirie. Il signale qu'il y a de nombreuses plaques de fonte dans le bas, dans la partie basse de la rue de la Libération dans sa commune et qu'il estime peu coûteux de les remettre à niveau. Notamment au niveau du 77 rue de la Libération qui est à trois cm en creux. Il indique que, nuit et jour, les camions, surtout vides, n'arrêtent pas de sauter et que c'est une nuisance importante, en plus de la pollution. | <p>Monsieur Habare, maire de Bourgogne-Fresne explique que la réfection de la route de la vallée a été faite par le Département. Malheureusement, après quelques mois d'utilisation, cette route, n'ayant pas de fond, s'est dégradée il y a trois ans. Une chaussée dégradée, déformée, génère du bruit.</p> <p>Il indique qu'il y a des problèmes avec les tampons des eaux usées, qui ont été renforcés mais ne tiennent pas le choc par rapport au trafic. Le Département devrait finir les travaux dans le haut de la commune, mais le calendrier n'est pas connu. En revanche, la commune a programmé la réfection du bas de Bourgogne, de la mairie jusqu'à la sortie de Fresnes, avec notamment la création de vrais trottoirs. Aujourd'hui en effet, l'absence de trottoirs sur cette partie de RD30 rend compliqué le cheminement des usagers. Il est prévu des espaces de stationnement sécurisés pour pouvoir s'arrêter dans les commerces. Le maire indique que des personnes n'osent pas aller dans les commerces aujourd'hui parce que les trottoirs ne sont pas adaptés ou même stationner à cause du danger que représente le trafic. Ces problèmes sont bien identifiés par la municipalité. Celle-ci a saisi le Département (en juillet 2020), pour un projet de traverse. Des études ont été engagées et sont maintenant terminées. Monsieur le maire explique qu'il a rencontré Monsieur Jean-Marc Rose, président du Département au mois d'avril et que ce dernier a compris la nécessité d'effectuer ces travaux d'aménagement, dans les meilleurs délais, sans attendre la création de la déviation. Il souligne l'enjeu du bruit, avec un nombre accru de plaintes cette année, à cause des nids de poule qui empêchent les riverains de dormir. Il existe aussi des problèmes de projections d'eau puisque les nids de poule accumulent l'eau en voirie que les poids lourds projettent sur les façades à leur passage. Des moisissures apparaissent à cause de la capillarité des murs en pierre. Il espère que, malgré ses budgets contraints, le Département accompagnera la réfection complète de cette partie de rue. Si cette réfection prenait du retard, il indique que la municipalité prendra des mesures pour interdire la circulation de nuit des poids lourds, pour raisons de santé.</p> |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Une habitante de Bourgogne demande si le trafic, pendant la réfection de cette route, sera reporté sur les promenades.  | Le maire de Bourgogne-Fresne explique que c'est le Département qui se chargera du plan de circulation mais que le trafic ne pourra pas être dévié sur les promenades car elles ne sont pas du tout adaptées à supporter un tel trafic.   |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Une personne s'inquiète du potentiel passage de camions 48 tonnes sur des voiries inadaptées qui engendrera, selon lui, encore davantage de désordre, de dégâts et des dépenses supplémentaires.  | <p>Monsieur Mahuet apporte une précision technique sur les poids lourds 48 tonnes. Ce nouveau type de véhicule possède un essieu supplémentaire et, selon les études qui ont pu être proposées, l'effet de cisaillement serait plutôt en faveur d'une protection, d'une conservation de la route.</p> <p>Monsieur Delacotte confirme ces propos en parlant de l'expérimentation locale en cours. Il indique que la charge à l'essieu des 48 tonnes est identique à celle des poids lourds actuels, grâce à un travail sur la répartition et le nombre d'essieux.</p> <p>Monsieur Stéphane Duhazé, directeur des routes départementales, précise que la décision de faire passer des camions à 48 tonnes n'incombe pas aux Départements, ni aux autres gestionnaires routiers. Il s'agira d'une décision au niveau national, avec la nécessité d'un décret pour modifier le code de la route. Il confirme que la charge à l'essieu d'un 48 tonnes n'est pas plus importante, voire plus faible qu'un 44 tonnes grâce à la répartition des charges, l'espacement des essieux, notamment sur la remorque. Cela permettrait une diminution de trafic de 10 % en gagnant 10 % de charge utile.</p>  |

|                  |            |  |   |
|------------------|------------|--|---|
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant de Fresne les Reims, convient de l'utilité du contournement mais s'interroge sur le trafic poids lourds venant du sud et de Reims. Il indique que dans la traversée de Fresne, et notamment dans la rue Gustave de Bohan qui est très serrée, les camions ne peuvent pas se croiser et les trottoirs ne sont pas assez larges non plus. Il souhaite savoir ce qui est prévu pour Fresne.   | Le maire de Bourgogne-Fresne explique que la municipalité a connaissance du problème qui incombe, selon elle, à un transporteur local dont les camions transitent de Bétheny à Bourgogne-Fresne par la rue Gustave de Bohan. Il estime que la solution est d'engager une discussion avec le transporteur pour modifier l'itinéraire de ses chauffeurs et éviter le transit par la commune. De plus, quelques ralentisseurs pourront être installés avec le développement du lotissement à l'entrée de Fresne, ce qui permettra de ralentir les véhicules au niveau du carrefour et apaiser les nuisances liées au trafic. Le maire rappelle que le radar pédagogique installé dans la commune a diminué de 20 % la vitesse, tous les jours, toutes les heures de la journée. Cependant on ne peut pas éviter les vrais chauffards qui accéléreront toujours.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Une résidente de Bourgogne demande pourquoi il n'y a pas d'interdiction des transports de matière dangereuse en traversée de village. Même s'il y a eu des arrêtés communaux, les interdictions n'apparaissent pas au niveau des panneaux, ni sur les applications comme Waze. Par ailleurs, elle s'interroge sur le périmètre des flux présenté de 30 km. L'intervenante indique observer un trafic de poids lourds de plus en plus intense qui vient du nord, et notamment des camions étrangers, qui, au lieu de prendre la voie de contournement existante des Tondeurs, traverse la commune. Elle s'interroge également sur le possible transport de matières dangereuses de ces camions. | Le maire de Bourgogne précise que l'arrêté concernant le transport des matières dangereuses concerne principalement le transport d'éthanol. Cet arrêté a été pris par les communes d'Auménancourt, Saint-Etienne-sur-Suipe, Boulton-sur-Suipe et Bourgogne-Fresne. Cependant, les camions finalement engagés sur les départementales ne peuvent pas opérer un demi-tour. Il indique que le Département a été sollicité pour appuyer la démarche avec un arrêté et des panneaux. La commune de Bourgogne-Fresne pense à apposer ses propres panneaux à l'entrée de la commune. Le maire d'Auménancourt indique que sa commune pourrait faire la même chose. Sur la question du périmètre des flux, Madame Diers précise que ces flux concernent uniquement la sucrerie et son approvisionnement local. D'autres flux existent par ailleurs pour l'approvisionnement d'autres industriels, qui empruntent des itinéraires malheureusement non appropriés, qui sont souvent indiqués par les GPS et applications, type Waze, parce que plus courts.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un participant revient sur le sujet des camions 48 tonnes. Il indique habiter dans un virage, qui, bien qu'aux normes routières, ne permet pas le croisement de deux 40 tonnes, sauf à ce que l'un monte un trottoir. Cette dangerosité ne lui semble pas prise en compte dans les études. Ce type de croisement a lieu au moins une fois par jour devant chez lui. La promenade est extrêmement compliquée à cet endroit, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR) en fauteuil roulant. Il estime qu'à moins de démolir les maisons, on ne pourra pas résoudre ce problème avec de petites solutions.  | Monsieur Legand explique que la largeur traditionnelle de chaussée, de 6 m ou 6.50 m doit être augmentée pour permettre à deux poids lourds de se croiser dans de bonnes conditions. Lorsque les emprises sont insuffisantes, il y a des éléments de sécurité qui peuvent être étudiés : faire un alternat, des bordures suffisamment dissuasives pour les camions... De même, lorsque c'est possible, dans les projets neufs, la largeur de trottoir est adaptée au PMR avec une largeur d'1,40 m. Cependant, les emprises de façade à façade sont parfois réduites dans les villages alors qu'il faudrait une chaussée de six mètres, un trottoir d'1,40 m et parfois des places de stationnement. Il y a donc parfois des conflits entre laisser passer le transit, permettre les déplacements des personnes à mobilité réduite, sécuriser, permettre le passage des véhicules agricoles. C'est un équilibre qui est parfois difficile à trouver. Des solutions sont mises en place comme les zones 30 pour baisser la vitesse, ce n'est parfois pas bien respecté et génère du bruit. Un plateau peut permettre de baisser la vitesse, mais génère du bruit au droit des façades. Le maire de Bourgogne-Fresne souligne, en conclusion sur ce sujet, que, les villages ont été reconstruits globalement après la première guerre mondiale. Mais certaines maisons ne sont pas dans le plan d'alignement de cette époque, ce qui crée des goulots de rétrécissement. A cela, s'ajoutent des infrastructures routières qui n'ont jamais été faites, ni adaptées pour un tel trafic routier et qui ne sont aujourd'hui plus du tout adaptées, que ce soit en matière de sécurité pour les piétons, pour les vélos, pour les mobilités alternatives, mais également en matière de structuration de fonds de la route, c'est le cas de la RD30 pour Bourgogne-Fresnes et la RD20 pour Auménancourt et Boulton-sur-Suipe. |

|                  |            |   |  |
|------------------|------------|---|--|
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant de Bourgogne demande aux techniciens du Département pourquoi les trappes de visite d'assainissement, qui se détériorent à cause de la fréquence importante de rotation de camions en charge de 44 tonnes ou 48 tonnes, n'ont pas été posées en axial à Bourgogne comme dans d'autres villages, mais plutôt à droite ou à gauche de la chaussée ?  | Monsieur Legand explique que, concernant les trappes de visite, quand il y a un trafic poids lourds important, des dalles de répartition sont installées en traverse pour éviter que le regard ne bouge dans le temps et ainsi limiter le bruit. Par ailleurs, la coexistence de nombreux réseaux (eaux usées, eaux pluviales, réseaux souples...) oblige à les répartir, avec différentes contraintes techniques, en essayant d'éviter la bande de roulement mais ce n'est pas toujours possible. Ils sont parfois au niveau des trottoirs quand ils sont suffisamment larges mais c'est rarement le cas.   |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Une précédente intervenante souhaite savoir si la surface du projet de ZAC présentée aujourd'hui à 74,5 ha est arrêtée. Elle rappelle que le 13 novembre 2023 la surface d'emprise foncière était annoncée à 65,8 hectares et s'inquiète d'une extension aux portes des villages, avec toutes les conséquences connues.   | Madame Diers rappelle qu'une concertation dédiée au projet de ZAC est en cours, et qu'une réunion publique a lieu le 3 juin prochain. Cependant elle indique que l'augmentation du périmètre s'explique par la réintégration d'une parcelle qui était en vente et qui permet au Grand Reims d'en avoir la maîtrise et de contrôler ainsi ce qu'il s'y fera. Ce n'est pas une extension de la ZAC à proprement parler. Elle invite l'intervenant à se renseigner plus avant si elle le souhaite lors de la réunion du 3 juin par exemple ou sur le site internet du Grand Reims.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un père de famille de Fresne-les-Reims déplore qu'actuellement, il est inconcevable pour les enfants d'aller à l'école depuis Fresne jusqu'à Bourgogne à vélo pour des raisons de sécurité. Il pointe également l'enjeu de santé publique que l'activité physique représente pour les enfants et demande dans quel délai la déviation va arriver : 5 ans, 10 ans et que peut-on faire dès aujourd'hui ? Il revient également sur la thématique de la ZAC qui selon lui est un vrai enjeu dans le projet de liaison routière puisqu'elle augmentera le volume de trafic. | Madame Diers évoque les études réalisées sur le projet de ZAC. La nature des entreprises envisagées concerne davantage l'industrie de pointe et de l'innovation et non l'industrie lourde. L'impact du trafic est estimé à une augmentation de 5 et 10% en moyenne de poids-lourds en plus sur l'ensemble du territoire, et plutôt orienté vers l'A34. Concernant les mobilités douces, le projet de déviation permettrait, en apaisant le trafic, de développer ces mobilités. Ce sujet est abordé dans la présentation du projet. En l'état actuel, il est évident que ce n'est pas possible.<br>Le conseiller départemental Monsieur Kariger, ancien habitant de Bourgogne et aujourd'hui de Fresne, corrobore tous les constats des uns et des autres. Il estime que le projet de déviation, même si ce n'est pas la solution unique, est la solution qui intègre la complexité de l'équation des difficultés légitimement soulevées par tous. |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un participant pense que l'élément financier est un élément bloquant dans le projet de liaison routière. Même si la CUGR et le département sont prêts à mettre 50 % chacun sur la table si le projet aboutit, il souhaite savoir si les industriels de la plaque de Bazancourt-Pomacle ne pourraient pas participer financièrement au projet car ils seront les premiers utilisateurs et bénéficiaires de l'infrastructure. Il évoque le chiffre d'affaires de Cristal Union de 2,8 milliards d'euros, 300 millions de bénéfice cette année.                            | Monsieur Kariger rappelle l'historique du financement du premier tronçon, où exceptionnellement, au-delà du syndicat mixte qui était financeur avec le Département à l'époque avec la Vallée de la Suippe, la Plaine de Bourgogne, Pomacle et Bazancourt, Cristal Union avait fait une petite contribution de 300 000 euros. Dans le cadre du projet, la réalisation de cet équipement public, même s'il porte à la fois le développement économique de cette plaque, est un équipement qui va servir à toutes les personnes qui rouleront sur ces routes. Il invite à décaler la réflexion à la fiscalité sur l'activité économique plutôt qu'à un financement direct par les acteurs économiques. Il s'agit là d'un sujet national. Monsieur Kariger assure qu'il y a un vrai engagement politique départemental et de la Communauté urbaine, pour ce projet. Les financements seront trouvés quand le projet sera défini collectivement.        |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant de Bourgogne, se demande comment est imaginée la survie des commerçants de Bourgogne après 2030.  | Le maire de Bourgogne-Fresnes rappelle que le PLU, en passe d'être signé, prévoit une augmentation de la population dans la commune (l'objectif fixé est de 10 maisons par an), ce qui augmentera le bassin de clients potentiels pour les commerçants de la commune. Il faut savoir que les poids lourds ne peuvent pas s'arrêter dans les commerces du village. Il y aura certes un flux de véhicules détournés mais ceux arrivant de Bétheny continueront à passer par la commune. De plus, il estime que si la commune a de meilleurs trottoirs, des places pour pouvoir se stationner de façon sécurisée, moins de circulation avec donc de meilleures infrastructures, les gens qui, aujourd'hui ne vont plus aux commerces parce qu'ils ont peur, reviendront.  |

|                  |            |  |  |
|------------------|------------|--|--|
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un participant rappelle que le projet de déviation est en discussion depuis de nombreuses années. A l'époque, c'était parce qu'il y avait déjà un trafic trop important qui traversait les villages. Et depuis, il y a eu de nombreuses nouvelles exploitations qui se sont installées (Biomasse, pellets, biocarburants par exemple). Ce développement a ajouté un certain nombre de camions supplémentaires sur la route et demain la ZAC va en ajouter. Il estime que le chiffre de 10 % de trafic PL supplémentaire annoncé est certainement un chiffre sous-estimé. Il évoque aussi toutes les implantations qu'il pourrait y avoir en dehors de la ZAC mais aussi autour des villages (des réunions ont eu lieu pour décider de zones d'implantation favorables). La déviation n'étant toujours pas assurée d'être faite (il dit attendre la décision de la CNDP pour le savoir), il se demande combien de camions encore il va falloir supporter. | Le garant Monsieur Renaud précise que la CNDP ne décidera strictement de rien. Il rappelle que le garant et la CNDP sont totalement neutres et indépendants et, qu'en aucun cas, la CNDP et lui-même ne donneront un avis sur le projet. Les maîtres d'ouvrage, au regard de son bilan, tireront les enseignements de la concertation et ils apporteront une réponse sur la question de savoir s'il y a une opportunité ou non à poursuivre le projet. Il y aura donc cette réponse des maîtres d'ouvrage à son bilan, mais en aucun cas la CNDP n'indiquera si oui ou non le projet doit se faire.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Une personne demande si, dans le cas où le projet ne se fait pas, faudra-t-il continuer à subir le trafic avec les infrastructures actuelles qui posent déjà des soucis ?  | Le maire de Bourgogne explique que les communes poursuivront leur travail de sécurisation et que les communes se battent pour que le projet aboutisse.<br>Monsieur Kariger cite le philosophe Alain qui disait « Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté ». Il estime que tous les acteurs présents ont la volonté d'avancer et d'avancer intelligemment ensemble, en choisissant la meilleure solution possible technique, géographique, financière. Il invite le public à garder confiance et souligne la qualité de la concertation et des débats et est convaincu que, dans cet esprit apaisé et constructif, le projet aboutira. L'obligation de moyen de réfléchir ensemble se poursuivra, il l'espère, par une obligation de résultat.   |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant d'Auménancourt souhaite compléter son observation sur les flux de trafic existants. À la vue de la présentation faite, il pense que les flux de l'ouest de la RD30 n'ont pas été pris en compte. Les camions devront transiter par la RD30 vers le nord pour rejoindre les déviations. Il suggère de commencer la déviation à partir du carrefour existant à Brimont, en prenant un bout de la RD30 pour retrouver le tracé n°4. Cela supprime la création d'un rond-point et diminue l'impact agricole car l'on peut prendre un chemin d'association foncière. Il pense que cette option serait plus économique et avec des impacts environnementaux moindres sur l'espace  | Cette contribution n'a pas amené de réponse.   |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un agriculteur de Fresne et vice-président de l'association foncière estime que les quatre tracés sont bons mais souhaite en proposer un autre : en démarrant de la Croix Gaudinot, prendre la première partie du tracé rose, mais poursuivre en remontant plus vers le bois au nord pour moins couper de parcelles, il poursuit en indiquant le plan du tracé qu'il propose sur la carte projetée. Il estime qu'il ne fait pas voir que l'environnement routier mais aussi penser aux paysans qui viennent de remembrer.  | Cette contribution n'a pas amené de réponse.   |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un intervenant s'étonne du tracé 4 qu'il considère trop à proximité d'habitations.   | Monsieur Delacotte confirme que c'est l'inconvénient de ce tracé n°4. Cependant il se situe à une distance d'au moins à 400/500 m des habitations.<br>Monsieur Legand ajoute que l'avantage de ce tracé est qu'il n'impacte pas du tout l'espace boisé. Monsieur Kariger dit partager l'avis de l'intervenant sur sa trop grande proximité avec le village. Il est important de penser à long terme et ne pas se rapprocher trop près des villages. Il a juste l'intérêt d'être le plus court en distance et donc le moins cher en coût. Mais il a aussi un impact certain sur le parcellaire agricole. Ce scénario 4 lui paraît extrêmement inopportun. Selon lui, techniquement, même s'il peut y avoir des modifications à la marge, le tracé deux paraît aujourd'hui le plus cohérent, une base de réflexion extrêmement structurante.<br>Les autres tracés ont le mérite de mettre des alternatives et il peut y en avoir encore d'autres proposés, mais il n'y aura jamais de schéma parfait. Il suggère, dans l'idéal, que la réflexion des uns et des autres se fasse sans prendre en compte l'appartenance des terres agricoles traversées, pour ne pas influencer les choix selon lui. Comme tous les aménagements qui créent un peu de contraintes, on voudrait toujours que ce soit chez les autres. |

|                  |            |  |   |
|------------------|------------|--|---|
| Réunion publique | 28/05/2024 | Une intervenante dit ne pas comprendre les tracés 2 et 4 qui passent au nord de Bourgogne et de Fresnes. Elle se demande pourquoi ces deux tracés ne partent pas du carrefour des Drapeaux, à proximité de la plaque industrielle (étant donné le projet d'extension de la plaque). Elle déplore que les poids lourds soient encore obligés de prendre sur la RD74, pourtant inadaptée avec ces deux tracés. Elle se demande si le projet est d'inclure Métabase à un moment donné dans la plaque industrielle de Bazancourt-Pomacle et peut-être d'inclure la plateforme de Boulton-sur-Suippe également. | Monsieur Kariger rappelle que ce sont des hypothèses qui sont présentées là, des propositions de scénarios pour discussion et salue à cette occasion la qualité du travail des techniciens du Département et du Grand Reims qui a abouti à ces propositions. Il met aussi en avant la bonne volonté des agriculteurs qui vont devoir renoncer à des terres (même s'il y aura des compensations) et estime qu'il faut limiter au maximum les emprises sur les terres agricoles. Il y a un équilibre à trouver pour tout le monde. Ainsi, parmi les critères pris en compte pour déterminer des scénarios, l'utilisation de chemins existants a été privilégiée.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un intervenant souhaite abonder dans le sens de Monsieur Kariger, en effet « Gouverner, c'est prévoir. » Le tracé 4 lui paraît un peu trop proche des communes car il faut envisager, qu'à l'avenir, elles peuvent s'étendre.  | Nous prenons en compte la remarque et le souhait de ne pas mettre en œuvre le tracé 4.  |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un autre intervenant confirme cette position, le tracé limiterait le développement des communes, en s'approchant en plus du méthaniseur qui est déjà critiqué. Il trouverait plus sage de prendre une ligne droite, c'est à dire du rond-point entre Fresne et Boulton jusqu'à la nationale.   | Nous prenons en compte la préférence pour un tracé direct et le rejet du tracé 4.   |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Une autre personne souligne que toute nouvelle route entraînera des installations le long de cette route. Le tracé 1 permet de garder ces installations à distance des communes, en revanche le tracé 3 pourrait voir des installations à proximité du nord de Bourgogne. Ainsi choisir le tracé aura un impact sur le futur.  | Monsieur Kariger confirme qu'un équipement a vocation à servir. Il estime que le meilleur moyen qu'il n'y ait pas de développement, c'est qu'il n'y ait pas de déviation.   |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un nouvel intervenant souhaite savoir si l'on peut imaginer un mélange des propositions de tracés. Il propose de partir sur la base du tracé 2 et à son intersection avec le tracé 3, reprendre vers le tracé 3.   | Monsieur Delacotte estime que cela est envisageable en prévoyant un virage avec un rayon de bifurcation suffisant. Cela impactera de nouvelles parcelles agricoles. Mais tout est possible.   |
| Réunion publique | 28/05/2024 | Un habitant de Saint-Etienne-sur-Suippe se demande si le trafic venant des Ardennes sera réellement déporté de Saint-Etienne-sur-Suippe. Il évoque les véhicules de Paul Cours qui redescendent sur Saint-Etienne pour rejoindre la déviation RD20A. Il pense que les camions continueront à traverser Saint-Etienne pour rejoindre la nouvelle déviation via la RD274, voire que cet itinéraire devienne un itinéraire Bis.   | Monsieur Legand évoque un possible arrêté à prendre pour limiter le tonnage des camions qui transitent par les communes à partir du moment où une déviation serait créée.<br>Monsieur Kariger dit ne pas partager l'inquiétude de l'habitant de Saint-Etienne. Il estime que, autant les flux nord-sud qui traversent Saint-Etienne-sur-Suippe continueront, autant les flux est-ouest seront largement soulagés par le contournement. Les conducteurs, que cela soit VL ou PL, préféreront choisir un itinéraire sécurisé et rapide plutôt que la traversée de plusieurs villages. Les communes sauront aussi dissuader les conducteurs avec quelques aménagements contraignants. Saint-Etienne, comme l'ensemble des villages de la vallée de la Suippe, sera soulagée, dans sa partie ouest, s'il y a un contournement, quel que soit le tracé choisi et verra une amélioration significative de sa qualité de vie et de ses flux. En revanche, il est vrai que ce contournement ne réglera rien aux flux qui arrivent de l'Aisne et qui descendent par Saint-Etienne. Il espère que ces flux iront cependant chercher la déviation ensuite pour rejoindre Boulton-sur-Suippe malgré les applications utilisant l'intelligence artificielle. |
| E-registre       | 20/05/2024 | Il est important de faire en premier lieu des voiries permettant de contourner les villages qui se trouvent aux abords de la future ZAC.   | Nous prenons note de votre position. Concernant le calendrier des deux projets, s'ils se faisaient, la ZAC serait mise en service avant la déviation, mais elle se développerait progressivement.   |
| E-registre       | 20/05/2024 | Dans la mesure raisonnable pour ne pas trop diminuer la surface cultivable, cette déviation devrait engendrer :-<br>Déviation des camions- Moins de pollution - Moins de risques d'accident en agglomération - Moins de bruit. La nature dans nos villages va reprendre vie comme durant le confinement !...   | Plusieurs tracés proposés s'appuient sur des chemins existants ce qui permet de diminuer l'impact sur les surfaces agricoles. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrages prennent pleinement en compte l'objectif de Zéro Artificialisation Nette issu de la loi climat de 2021.  |
| E-registre       | 20/05/2024 | Pour le projet de liaison routière de contournement de Bourgogne-Fresne et de Boulton sur Suippe, le tracé n°2 est plus intéressant car il passe par des chemins déjà existants et ne se situe pas proche des villages donc les nuisances sonores seront atténuées.  | Le fait que la voie projetée emprunte ces chemins d'exploitation appartenant aujourd'hui aux associations foncières de remembrement devraient également permettre de limiter l'impact de la création d'une telle voie sur le foncier agricole et sa fonctionnalité.   |

|            |            |   |  |
|------------|------------|---|--|
| E-registre | 20/05/2024 | <p>Ne jamais oublier que nos maisons dans la partie ancienne des villages ont plus de 250 ans donc construites avant l'existence des camions et autres véhicules. C'est pourquoi, l'espace avec le trottoir d'en face est INFÉRIEUR à la largeur de 2 camions: d'où, des freinages, crissements de pneus, des tôles secouées, un des 2 camions chevauche le trottoir systématiquement mettant en DANGER les piétons puis redémarrage et nouveaux bruits métalliques, jusqu'aux passages suivants..De plus, DANGER constant pour les enfants, vu leurs faibles poids ils sont soumis à l'aspiration des camions le long de toutes ces maisons puisqu'ils n'ont aucun moyen de s'écarter avec l'étroitesse des trottoirs, idem pour les personnes âgées avec leur stabilité incertaine dans la rue principale.Danger majeur pour les personnes handicapées quand elles sont à notre niveau ou venant des habitations en arrière , le fauteuil roulant ne peut circuler ni d'un coté , ni de l'autre, ni en face ( LARGEUR DES TROTTOIRS :45,50 et 55 cm). ceux ci ne peuvent être élargis car les camions ne peuvent déjà pas se croiser sur la chaussée ! Obligation de faire rouler les fauteuils roulants sur la chaussée : Danger extrême.( confirmation éprouvante il y a 2 ans lors d'un vécu en fauteuil pendant 3 mois) De même , impossible de tenir un ou des enfants à la main et obligation de les laisser devant les adultes quelque soit leur âge, ce qui multiplie les dangers.Sans oublier le niveau de bruit , l'augmentation de la pollution qui se multiplieront encore avec l'élargissement du pôle.</p>  | <p>La largeur des trottoirs que vous citez est effectivement inférieure aux normes. La réalisation du projet donnerait l'opportunité de réaliser des aménagements urbains.</p>   |
| E-registre | 20/05/2024 | <p>Voilà bientôt 30 ans que nous résidons à Bourgogne, un choix de vie qui s'est fait tout naturellement à la campagne, là où « il fait bon vivre » !Voilà maintenant 30 ans que nous entendons parler de la fameuse « contournante ».mais, celle-ci n'a toujours pas été menée à son terme. Pourquoi ?Depuis de nombreuses années, nous constatons une très nette dégradation de nos conditions de vie, en tant que riverains de la D30 Devrons-nous encore en supporter davantage pour que l'on nous entende, manifester notre colère et notre indignation face à ce mépris ?Parallèlement, nous voyons le pôle agro industriel de POMACLE BAZANCOURT se développer de façon exponentielle avec prochainement la création de la ZAC de 64 ha, véritable atout économique de notre territoire d'industrie, pourvoyeur d'emplois et de richesse économique.Oui, mais qu'en est-il de l'humain ?le respect du citoyen dans cet environnement toujours plus industrialisé, avec toujours plus de trafic et de pollutions.Quelques efforts ont été faits, de bien trop timides avancées pour réellement offrir aux habitants une vie plus apaisée.Les principales nuisances rencontrées:Nos traverses de villages ne répondent plus aux besoins d'un trafic de transit chargé d'alimenter en matières diverses la plate-forme.Ce flux incessant s'exerce tout au long de l'année .de jour comme de nuit et ne se cantonne à la seule campagne betteravière. Nous connaissons et subissons au gré des saisons, les périodes de luzernes entre Avril et Septembre, les céréales, le transport citerne pour le sucre liquide, les intrants, les digestats, les boues de bassin du site et aussi celles du bassin de décantation du Grand Reims, les grumes pour la bio masse, et un grand nombre de véhicules et engins du BTP La D30 est de plus en plus empruntée par tous les usagers de la route qui utilisent « WAZE »La traversée de villages est rendue dangereuse par l'état de la route non adaptée, son étroitesse et son état défectueux. L'état délabré des trottoirs et à certains endroits leur absence cause une mobilité difficile et dangereuse pour les piétons, voire impossible pour les mamans poussette, les personnes à mobilité réduite.Une nécessité pour les parents d'accompagner les enfants à l'école avec une vigilance accrue tant le trajet est accidentogène.Cette transverse dessert également un centre médical, administratif, scolaire, un EPHAD, une boulangerie une supérette.Les activités qui ont lieux à la Buissonnière sont perturbées (yoga, gym) par le trafic et le bruit. ?Piétons rasez les murs si vous craignez pour votre sécurité! Ce-qui n'empêchera pas l'effet de souffle !Autres difficultés à se déplacer et sillonner le village commune nouvelle Bourgogne-Fresne ? Absence de voie partagée, ce qui oblige les cyclistes à circuler sur la D30 déjà surchargée.Nous constatons tous les jours le non-respect de la réglementation et une vitesse excessive 30km/h intra-muros rarement contrôlée Les nuisances sonores, accélérations décelérations freinages génèrent bruit et pollution difficilement supportables de jour mais encore moins la nuit, ce qui perturbe gravement la qualité du sommeil récupérateur pour les personnes souffrant de fatigue et de dépression. Les gens en horaires décalés ou qui pratiquent le télétravail également sont gênés Incivilités, invectives sont légion en périodes de fortes activités pour sortir et rentrer de chez soi ,il ne faut surtout pas faire ralentir le trafic !La pollution de l'air par les gaz d'échappement vient se rajouter à la pollution ambiante existante notamment les traitements phyto les arrosages épandages liés aux activités agricoles sont une menace pour les plus jeunes comme pour les anciens.A signaler, à maintes occasions des odeurs nauséabondes qui se dégagent au passage de certains camions benne et cependant bâchésLes différents aménagements routiers qui ont été réalisés sur une portion de la rue de la Libération n'ont pas permis de réguler de façon permanente la vitesse, sitôt que le trafic diminue, que la vitesse repart au plus haut !une source d'insécurité aux piétons et autres usagers. De trop nombreux incidents ou accidents sont à déplorer.Autre point noir et pas des moindres, le passage de poids lourds 44 t et plus sur les trappes de visite d'assainissement lors du roulage cause un bruit affreux se propageant par vibrations jusqu'à l'intérieur de la maison, à toute heure du jour et de la nuit : INSUPPORTABLE.Aucune solution durable n'a permis à ce jour de remédier à ce problème majeur.Ces travaux de réparation ont été réalisés en 2023, un comble pour tous ceux qui voulaient y voir une amélioration à la sécurité et à la qualité de vie.Toutes ces nuisances sont connues de tous, alors pourquoi continuer à les ignorer et remettre en question ce projet d'achèvement de la déviation?Au regard de l'extraordinaire développement que va connaître le site agro industriel dans les années à venir, de par sa situation géographique, sa compétitivité et son attractivité, comment ne pas comprendre de la nécessité d'une desserte digne de ce nom et qui parait essentielle pour améliorer l'accessibilité de la plaque et l'acheminement des matières et leur redistribution sur différents secteurs.La déviation est un enjeu important pour soulager nos villages et pour protéger ses habitants en partie de ces nuisances. Une population venue à la campagne pour y trouver une vie plus saine dans un environnement propice à l'épanouissement des jeunes générations et d'eux-mêmes.Vivre ensemble et mieux dans le respect de chacun et l'intérêt de tous !</p> | <p>Vous êtes nombreux à établir les mêmes diagnostics : configuration inadaptée au trafic actuel, sentiment d'insécurité,vitesse excessive... La réalisation de la concertation vient répondre à votre besoin d'exprimer vos positions. Vous mettez en avant l'équilibre à trouver entre le développement économique et l'amélioration du cadre de vie. C'est un des enjeux à prendre en compte dans ce projet, car même si la communauté urbaine du Grand Reims met en avant dans son projet de territoire le développement de la bio-économie qui constitue un atout, notamment au travers de la plateforme de Pomacle-Bazancourt, celui-ci doit se faire en s'assurant d'une limitation voire d'une réduction des externalités négatives pour les habitants et le cadre de vie. Enfin l'éventuelle réalisation de cette voirie permettrait de faciliter le développement des mobilités douces notamment dans le cadre du schéma des voies cyclables adopté par l'intercommunalité du Grand Reims.</p> |

|            |            |   |   |
|------------|------------|---|---|
| E-registre | 20/05/2024 | la deviation de Bourgogne et fresne est impératif. Le trafic incessant des camions provoque des nuisances physique et moral avec le manque de sommeil, le stress, la dépression. Ceci est en plus accru lors des campagnes betteraviere avec 1 camion toutes les 5min jour et nuit. Il y a aussi une grande insécurité au abord des routes avec des trottoirs étroits voir inexistant qui ce qui fait que les camions frôlent les habitations et font trembler murs et fenêtres.De plus, nous ne pouvons aller nous promener paisiblement dans nos villages sans la crainte d'un accident pour nos enfants. Il y a également le reste d'accidents de la route avec les voies étroites où 2 camions ne peuvent se croiser ni même un camion et une voiture. La deviation est plus que nécessaire et importante aussi bien pour nous riverains que pour les utilisateurs de la route.   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.  |
| E-registre | 20/05/2024 | Cette déviation permettra à nos maisons près des routes de ne plus trembler Cela nous permettra de dormir paisiblement, retrouver un sommeil profond ! Surtout que la vitesse est rarement respectée ! Sortir avec nos enfants est dangereux près de la route Même en sortant avec nos véhicules.   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.  |
| E-registre | 20/05/2024 | Cette déviation est une bonne idée mais ne réglera qu'une partie du problème. Une partie importante du trafic routier (dont un % majoritaire de poids lourd) emprunte la D966 traversant la commune d'Auménancourt .Cette nouvelle route va solutionner la traversée de bourgogne Fresne mais en aucun cas celui d'Auménancourt, déléstant la D20 pour tout reporter sur la D966. Aucun aménagement n'est prévu pour ce report de trafic.L'état actuel est déjà déplorable avec un manque de contrôle des excès de vitesse dans la ligne droite avec un non respect absolu de la limitation à 30 km/h et un non respect très fréquent du feu tricolore.Je ne pense pas que ce projet prenne en compte les habitants d'Auménancourt habitant Pontgivart.Cette déviation doit être complétée d'une obligation pour les poids lourd de rejoindre la D944 pour rejoindre le département de l'Aisne et d'une mise en place systématique de radar dans chaque village.Cordialement.   | La RD966 accueille aujourd'hui un trafic important dont une partie se retrouve ensuite sur les RD20 et RD30.  |
| E-registre | 21/05/2024 | Bonjour,Je suis POUR la déviation autour de Bourgogne qui éviterait que des camions, en grand nombre, ne passent à vive allure dans la rue principale à toute heure du jour ou de la nuit.  | Nous prenons note de votre position. Les poids lourds représentent environ 10% du trafic, avec de fortes variations saisonnières.   |
| E-registre | 21/05/2024 | Habitant BOURGOGNE, nous sommes submergés par le trafic des camions, et pas seulement pendant la campagne des Betteraves. Ceci provoque une gêne considérable, et représente un danger lors de la traversée du village.La déviation devient une nécessité, et il n'est pas question de développement de la ZAC, avant la réalisation de cette déviation.Si vous voulez éviter un conflit avec les habitants des zones traversées par tous ces camions pour l'accès au site de BAZANCOURT, il est urgent de réagir.  | Nous prenons note de votre position. Les poids lourds représentent environ 10% du trafic, avec de fortes variations saisonnières.   |
| E-registre | 21/05/2024 | il est impératif de faire cette déviation. la rue st Roch supporte le trafic depuis que la nouvelle route a été créer alors qu'avant cette rue n'avait aucune circulation PL. on nous a dis lors de réunion que nous savions qu'il y avait une sucrerie en achetant. ce qui est vrai sauf que le pôle industriel c'est démultiplié, et que il y a 27 ans ce n'était pas un itinéraire PL ni même VIL puisque du fait de la nouvelle route les usagers venant de Roizy et St Etienne emprunte cet axe. en 2022 pendant la campagne il est passé jusqu'à 800 PL / jours. Les camions circulaient dans les deux sens toutes les 3 minutes. depuis la situation c'est amélioré avec l'organisation du prélèvement des plateforme de collecte. néanmoins il reste énormément de passage de PL et ce toute l'année, car si la campagne dure 4 à 5 mois, les camions citerne et autres emprunte cette rue toute l'année. la chaussée n'est pas dimensionné pour que 2 camions se croisent, c'est donc compliqué à chaque fois que cela se produit. les nuisances reste le bruit, la vitesse, les dégâts sur les chaussée et la salissure des façades, des véhicules, des trottoirs et des chaussées, sans parler de la dangerosité de cette rue si vous êtes piétons, avec des trottoirs de petite largeur au bord de voie. pour les habitants de Boulton qui empruntent la RD74 entre Boulton et Fresnes, c'est une chaussée déformée sur laquelle il faut refaire des purges tous les ans.et le pire c'est l'entrée du village de Boulton sur suippe ou parfois il y a 5 cm de boue sur la chaussée, au niveau de la plate forme à betteraves. | La création de la RD20A a modifié certains flux. Vous mettez en avant les améliorations liées aux modifications du traitement des collectes, qui restent insuffisantes selon vous. La question de la boue sur la chaussée ne serait pas résolue par la création d'une liaison routière. |

|            |            |   |   |
|------------|------------|---|---|
| E-registre | 21/05/2024 | En étudiant bien les tracés, nous constatons que les communes au nord des 4 tracés ne seront pas où peu soulagée par le futur projet à notre grand désespoir. Les camions qui affluent des communes de Poilcourt et Asfeld etc .. vont forcément traverser la commune de Saint Etienne sur Suipe pour rejoindre les futurs tracés et je crains même une augmentation du trafic car la D274 D37 va où risque de devenir un itinéraire bis. A moins d'une interdiction de circulation des PL, je ne vois pas comment le trafic serait réduit au niveau de la commune. Je tiens quand même à appuyer le fait que de vivre dans un bruit et des vibrations permanentes pendant les campagnes génère énormément de stress et de fatigue aux habitants proches des axes principaux... Les camions traversent la commune de Saint Etienne sur Suipe sans même ralentir la nuit, avec les benne qui claquent et les vibrations que cela provoque... les nuits sont compliquées. J'aimerais beaucoup discuter avec un représentant du projet pour connaître les détails qui feraient que la commune de Saint Etienne sur Suipe soit soulagée du trafic PL.   | Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à partager vos préoccupations lors des événements restants : visite de terrain, réunion publique de synthèse. Vous pourrez échanger avec les experts.   |
| E-registre | 22/05/2024 | comment se pose encore cette question... à l'heure de l'industrialisation du site de Bazancourt comment peut-on encore penser raisonnablement que autant de camions peuvent traverser des villages aux voies routières qui n'ont pas été prévues pour ce flux et surtout le nombre de poids lourds. Bruit... à l'heure où on parle des troubles de la pollution par le bruit. Saleté... au vu de l'état des maisons, trottoirs, vu la largeur des routes dans les villages. Pollution... comment accepter autant de camions qui passent à quelques centimètres parfois des maisons, les freinages et redémarrages avec toutes ces émissions de gaz. Circulation... l'impossibilité à certains moments de traverser les villages sans manquer de se faire accrocher par un camion... et que dire de la zone 30 quand lors des betteraves les camions circulent bien au-delà de cette limitation. Le développement est une très bonne chose mais il faut savoir accepter de modifier l'environnement... les zones industrielles etc ne doivent pas se faire aux dépens des usagers. Michael Macault   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements urbains dans les communes améliorant le cadre de vie et les mobilités douces.   |
| E-registre | 22/05/2024 | La déviation est une nécessité et ne doit plus être un serpent de mer que l'on exhibe de temps en temps pour faire miroiter de belles promesses avant des élections; les habitants des villages traversés subissent depuis trop longtemps des nuisances qui ne font que croître chaque jour et chaque nuit, pas seulement pendant la période betteravière car c'est tous les jours que circulent toutes sortes de transports (bois, matériaux de démolition, boues souvent nauséabondes, matières premières et résidus de méthaniseurs, ...) sans parler de la circulation pendulaire et de la circulation industrielle en général. La vitesse intra-muros est la plupart du temps excessive et dangereuse pour les riverains et tous les piétons (dont des enfants et des personnes âgées qui ont peur d'emprunter certains trottoirs tant l'air déplacé par les camions déséquilibre et manque de les faire tomber). Il ne faut pas oublier qu'un village comme Bourgogne-Fresne est bâti sur un sous-sol comportant de nombreuses cavités issues de l'extraction de la craie ainsi que de la première guerre mondiale. La traversée de village par des camions de plus en plus gros fragilise la chaussée et occasionne des vibrations dans les habitations souvent anciennes qui, elles aussi, sont fragilisées. Il y a la pollution de l'air avec toutes les particules fines des gaz d'échappement et des accélérations et freinages; la santé de la population est en jeu et c'est un enjeu majeur que les décideurs doivent prendre en compte. C'est de leur responsabilité. Les axes qui traversent les villages ne sont plus adaptés au volume du trafic actuel; il est impératif de prévoir, en même temps que le développement économique et industriel, des infrastructures suffisantes pour absorber le trafic de demain. C'est cela une politique intelligente pour les profits des industriels sans oublier les intérêts de la population qui jusqu'à présent n'a fait que subir. | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Vous mettez en avant l'équilibre nécessaire entre le développement économique et le maintien d'un cadre de vie agréable. C'est l'un des enjeux de la démarche en cours. La saisine volontaire par le Département et le Grand Reims de la Commission nationale du débat public, avec désignation d'un garant, montre qu'il ne s'agit plus d'un "serpent de mer" mais constitue le début d'un processus qui pourra conduire lorsque l'opportunité du projet aura été confirmée, à une réalisation future de celui-ci. |
| E-registre | 22/05/2024 | La déviation est non seulement nécessaire actuellement mais le sera plus encore avec les projets industriels qui "sont dans les cartons" et qui engendreront un trafic routier plus important. Elle doit être associée au projet de développement du pôle industriel de Pomacle-Bazancourt avec un financement ferme et déclarée d'utilité publique.  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Vous mettez en avant l'équilibre nécessaire entre le développement économique et le maintien d'un cadre de vie agréable. C'est l'un des enjeux de la démarche en cours.   |

|            |            |  |  |
|------------|------------|--|--|
| E-registre | 22/05/2024 | Bonjour,À notre niveau, il est important que cette déviation tant attendue se concrétise notamment à cause des éléments suivants : Tout d'abord, le risque routier. Le danger pour les piétons et nos enfants qui se rendent à l'école. Nous habitons dans la rue principale de la Libération et nous constatons régulièrement que la route sale, notamment devant chez nous, etc.Ensuite, les nuisances sonores dues au transport incessant jour et nuit en période de betterave, mais aussi très important le reste de l'année (luzerne, etc);Enfin, au passage de certains camions, notre maison tremble. Cette déviation dont nous parlons depuis plusieurs années devient indispensable pour notre bien être et pour celui de nos concitoyens concernés. Merci d'avance.  | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours.  |
| E-registre | 22/05/2024 | Comment permettre à notre commune de Bourgogne-Fresne Les Reims de la rendre accueillante et attractive, dans un environnement sûr, propre, sain et durable, dans un cadre de Vie sécurisé ?!....  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Vous mettez en avant l'équilibre nécessaire entre le développement économique et le maintien d'un cadre de vie agréable. C'est l'un des enjeux de la démarche en cours. La réalisation de la liaison donnera l'opportunité d'améliorer la liaison entre Bourgogne et Fresne  |
| E-registre | 22/05/2024 | Le développement de la plaque industrielle de Pomacle-Bazancourt, l'extension sur la commune de Boulton-sur-Suippes : quel impact pour notre environnement, quel avenir pour notre commune ?!....  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Vous mettez en avant l'équilibre nécessaire entre le développement économique et le maintien d'un cadre de vie agréable. C'est l'un des enjeux de la démarche en cours. La réalisation de la liaison donnera l'opportunité d'améliorer la liaison entre Bourgogne et Fresne. Nous rappelons qu'une concertation préalable relevant du code de l'urbanisme, s'est également tenue concernant le projet de ZAC situé partiellement sur la commune de Boulton-sur-Suippe. |
| E-registre | 22/05/2024 | il est inconcevable de multiplier les industries sur la plate forme de Bazancourt Boulton sur Suippe sans d'abord penser à faire la déviation la circulation des poids lourds est devenue insupportable et dangereuse la vitesse de 30 km h n'est pas respectée par ceux ci même les voitures dans les traversée de village la gendarmerie est inexistante les routes nouvellement refaites a Fresne se déforment les plaques d'assainissements sont décélées.la circulation des poids lourds jour et nuit pendant la campagne béttravière n'est plus supportable transport de luzerne de bois de citerne en tout genre de matière dangereuse nos routes ne peuvent plus supporter cette circulation intense qui va s'aggraver avec l'agrandissement de la plate forme.  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Vous mettez en avant l'équilibre nécessaire entre le développement économique et le maintien d'un cadre de vie agréable. C'est l'un des enjeux de la démarche en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.   |
| E-registre | 23/05/2024 | habitant de fresne les reims rue de la vallée je constate un trafic de poids lourds toujours plus intense, nuisances sonores, vibrations dans la maison, depuis la pose des écluses toutes ces nuisances se sont amplifiées !!! ,je pense qu'un feu tricolore qui se déclenche au dessus de 30km/h aurait été plus judicieux.une déviation de fresne les reims pour les PL nous rendrait la vie plus paisible.cordialement.  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.   |
| E-registre | 24/05/2024 | Je suis totalement contre ce projet ! Nous allons dépenser beaucoup d'argent pour quasiment aucun intérêt mis à part réduire le passage des camions qui ne sont pas du tout un souci. Seuls les nouveaux riverains venant de la ville s'en plaignent. Nos campagnes ont toujours vécu avec ces passages, c'est la vie rurale ! Cela permet des rencontres, créer un dynamisme. Je suppose en plus que vous allez couper les champs des agriculteurs locaux ! Ce serait une vraie honte, eux qui ont déjà tellement de soucis à gérer niveau financier et climatique. Vous seriez prêts à leur réduire leur surface cultivable pour quelques camions ? Avez vous pensez à l'impact financier sur leurs exploitations ? Avez vous pensez à l'impact psychologique ?Je tiens à rappeler que la campagne vient avec ses avantages et ses inconvénients ! Si les riverains de la campagne s'en plaignent c'est que ce ne sont pas de gens ruraux et ils n'ont rien à faire la ! C'est même une honte de venir avec une telle proposition, de l'argent jeté par les fenêtres alors qu'il serait clairement mieux investis ailleurs !Cordialement | La demande d'une solution provient d'un grand nombre de riverains, y compris certains habitants depuis des décennies sur le secteur ou issus du monde agricole. Un atelier destiné au monde agricole a été organisé le 4 juin. Il a permis de partager les préoccupations des agriculteurs sur ce projet, et s'est conclu par des propositions alternatives de tracés qui seront présentées lors de la réunion publique du 25 juin.  |
| E-registre | 24/05/2024 | Une rue principale qu'on utilise régulièrement (boulangerie, épicerie, accès mairie ou école) mais où il faut faire très attention avec les camions qui nous frôlent car il ne faut pas oublier que les trottoirs sont petits pour une rue très fréquentées par les automobilistes qui ne roulent pas forcément doucement !!Ayant habité un autre village étant petite qui a connu une déviation, je vous assure que les conditions de vie de ne sont plus les mêmes avant et après la déviation, les familles sont rassurées, les habitants n'ont plus de sources de conflits bref un meilleur climat que j'aimerais retrouver dans mon village actuel.   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.   |

|            |            |   |  |
|------------|------------|---|--|
| E-registre | 25/05/2024 | Nous subissons les conséquences du développement du, des sites du secteur. Rien n a été pensé pour protéger les populations ! Naissances sonores, jour et nuit. Pollution, impossible d aérer nos maisons tant la qualité de l air sent les pots d échappement. Insécurité sur nos routes : je ne me rend plus a la boulangerie a pieds avec mes enfants, voir tout ces camions nous frôler, sans trottoir est impensable.  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.   |
| E-registre | 25/05/2024 | Essor économique oui, mais pas à n'importe quel prix ! Faisons les choses dans l'ordre et avec bon sens; ainsi, la déviation (projet de liaison routière de contournement de Bourgogne-Fresne et de Boulton-sur-Suippe ) est nécessaire et indispensable, tant pour les populations concernées que pour les industriels, et doit être réalisée rapidement. Il en va de notre qualité de vie et de notre sécurité à tous, les riverains comme les professionnels. Une fois cela réglé, alors le projet de la ZAC pourra être examiné par les habitants des communes concernées de façon plus sereine...  | Nous prenons note de votre position. Concernant le calendrier des deux projets, s'ils se faisaient, la ZAC serait mise en service avant la déviation, mais elle se développerait progressivement.  |
| E-registre | 26/05/2024 | Aujourd'hui, cette déviation est plus que jamais nécessaire compte tenu du trafic routier, lors de la campagne betteravière mais pas seulement ! Sachant que le Pôle agro industriel Bazancourt, Pomacle, Boulton sur Suippe est appelé à s'agrandir, il est urgent de faire cette déviation avant cet agrandissement. Ce contournement serait le bienvenu, surtout pour les villageois, mais aussi pour les chauffeurs routiers. Les traversées de villages sont de véritables calvaires pour eux: ralentisseurs (chicanes ou dos d'âne), arrêts au stop, croisement entre poids lourds.... cela implique freinage (bruit), relance du véhicule, donc plus de consommations de carburant donc plus de pollution. Cette déviation leurs permettrait aussi de gagner du temps sur leur trajet (en respectant la limitation de vitesse, bien entendu). Pour moi, le tracé n°2 serait le plus adapté. Un souhait. A l'heure où l'on favorise l'usage du vélo, il serait judicieux de prévoir une piste cyclable. Ce qui n'a pas été réalisé lors de la 1ère partie (contournement de Bazancourt). Par la même occasion, il est regrettable qu'une piste cyclable, venant de Bazancourt, s'arrête à hauteur de ARD. Entre ARD et le rond point de Pomacle, c'est à cet endroit qu'il y a le plus de danger. | Nous prenons note de votre position pour le tracé numéro 2. Un schéma cyclable est en cours d'élaboration par le Grand Reims. Il tient compte des besoins importants en matière de mobilité douce, donc principalement des liaisons entre les communes. La réalisation éventuelle de la déviation permettrait de développer les mobilités douces notamment au sein des villages, en particulier la mobilité par voie cyclable. Concernant le calendrier des deux projets, s'ils se faisaient, la ZAC serait mise en service avant la déviation, mais elle se développerait progressivement.  |
| E-registre | 27/05/2024 | Pour le bien être de la population, il est urgent d'effectuer cette déviation car le trafic des camions augmente de jour en jour et pas seulement pendant la campagne betteravière ou de luzerne. Habitant rue de la vallée, la route, récemment refaite, commence à se dégrader par le trafic des camions qui s'arrêtent et redémarrent . Sans parler du bruit des bennes en alu qui " impacte " notre sommeil . Vivement cette déviation et non pas une nouvelle limitation de vitesse de toute façon non respectée   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.   |
| E-registre | 27/05/2024 | Comment ne pas envisager de déviation aux regards de la densité croissante de la circulation des camions notamment dans la commune de Bourgogne-Fresne. L absence de trottoirs rend l accès encore plus dangereux lors du passage de ces gros véhicules qui n apportent que des nuisances dans nos villages. De plus la pose des écluses est pour moi une aberration ( dépense INUTILE !) puisque ce type de circulation incite parfois à l accélération... et donc aux conséquences que cela peut entraîner (sécurité, bruits...).   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.   |
| E-registre | 27/05/2024 | Depuis combien d'années nous fait-on miroiter cette déviation?? 30 ans, au bas mot...Prévu dans le cadre du Syndicat Mixte du Nord rémois, et stoppé dès lors que Pomacle et Bazancourt furent à l'abri du trafic par le petit bout de déviation les concernant, ce projet pourtant vital pour protéger les populations du canton n'a pas l'aval des politiques, ni des industriels... Pourtant, ils protégerait les habitants, les chauffeurs pour qui la circulation serait plus simple; Pourquoi donc ne pas mettre la main à la poche, en utilisant l'argent ... de nos impôts, ce qui serait un simple retour sur investissement? La population rurale compte donc si peu, aux yeux des gens qui les ont élus? Quand je vois le chiffre d'affaire de Cristal Union pour 2023, et les bénéfices énormes pour cette année, pourtant difficile, je pense que, avec un brin de bonne volonté partagée, le cout de cette déviation ne mettrait personne en péril... Il suffit de la vouloir, cette déviation: non pour en tirer un bénéfice financier, mais pour la population concernée, sinistrée...  | La concertation constitue une étape importante. Concernant le financement, il est prévu une prise en charge à parité entre le département de la Marne et la communauté urbaine du Grand Reims. La saisine volontaire par le Département et le Grand Reims de la Commission nationale du débat public avec désignation d'un garant montre qu'il ne s'agit plus d'un "serpent de mer" mais constitue le début d'un processus qui pourra conduire lorsque l'opportunité du projet aura été confirmée, à une réalisation future de celui-ci. Il est rappelé également qu'un premier projet avait été envisagé il y a quelques années mais qu'il avait été contesté par un certain nombre d'acteurs et d'habitants notamment en raison de la proximité ressentie des contournements avec le tissu urbain existant et parce qu'il se positionnait notamment entre les communes de Bourgogne et Fresne-les-Reims. |
| E-registre | 28/05/2024 | Habitant Bourgogne depuis 2018, nous subissons le passage incessant des camions surtout en période de betteraves. C'est est dangereux pour nos enfants! La première partie faite pour soulager Pomacle est très bien, et c'est pour cela qu'il faut continuer !! Il ne faut pas oublier les gens qui vivent ici!!   | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Vous mettez en avant l'aspect inachevé de la première réalisation. Cela a pour principale origine une absence de consensus sur la solution envisagée.  |

|            |            |  |   |
|------------|------------|--|---|
| E-registre | 28/05/2024 | Habitant la commune de Boulton sur Suippe depuis 2008, nous constatons une augmentation croissante des nuisances dues à la circulation des camions. La première déviation a permis de dévier en partie la circulation des poids lourds mais cela s'avère nettement insuffisant. Les nuisances générées par la circulation des camions dans nos communes sont importantes, en particulier au niveau du bruit mais également au niveau de la sécurité. Il est urgent d'agir et d'étendre la liaison de contournement de Bourgogne-Fresne et Boulton sur Suippe.  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Vous mettez en avant l'aspect inachevé de la première réalisation qui a pour principale origine une absence de consensus sur la solution envisagée.   |
| E-registre | 29/05/2024 | depuis 15 ou 20 ans nous entendons qu'un jour il y aurait une déviation :la circulation était moins intense;en 2024 elle a doublé ;des camions des voitures,la vitesse n est pas respectée ,les chicanes n' y font rien et les gendarmes sont invisibles: l' avenir pour les enfants:un air pollué ,des odeurs nauséabondes !Je suis pour cette déviation  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours.   |
| E-registre | 29/05/2024 | Cela fait des années que nous en entendons parler. Arrivés à Boulton-sur-Suippe rue de Saint-Roch il y a plus de 20 ans nous n'avions que de simples fenêtres. Nous avons dû mettre des doubles vitrages à cause de la circulation qui s'est intensifiée. Cela ne s'est pas arrangé avec la mise en place de la nouvelle liaison RD74-RD31 (D20A), celle-ci ayant déporté la circulation dans notre rue. Certains habitants ont peur (notamment les personnes âgées) lors des passages des camions qui se croisent dans notre rue. La limitation de vitesse n'est pas respectée. Ce problème se pose tout le long de l'année avec un accroissement considérable lors de la campagne betteravière. Notre zone rurale se transforme en zone industrielle qui n'en finit pas de s'agrandir ce qui entraîne l'afflux grossissant des camions dans nos villages. Il est grand temps que la déviation soit mise en place, avec ou sans la création de la ZAC Bioéconomie Pomacle, Bazancourt et Boulton-sur-Suippe qui est actuellement en projet. Il serait judicieux d'ailleurs de résoudre les nuisances existantes avant toute autre implantation. | La présente concertation est une étape importante précédant la réalisation éventuelle d'une solution aux difficultés ressenties par les riverains. Les concertations sur les deux projets sont réalisées dans une temporalité identique et nous prenons note de votre position pour la déviation. |
| E-registre | 29/05/2024 | La DEVIATION est INDISPENSABLE pour notre sécurité,trop de camions et de voitures égal:pollution,bruit,dégradation des voiries etc,plus aucun controle de gendarmerie non respect de la vitesse ,et des conducteurs à la limite de la bagarre pour les priorités aux chicanes(incivilité)en conclusion tant qu'il n'y a pas de déviation il ne doit pas y avoir de zac et de nouvelles nuisances.  | La présente concertation est une étape importante précédant la réalisation éventuelle d'une solution aux difficultés ressenties par les riverains. Les concertations sur les deux projets sont réalisées dans une temporalité identique et nous prenons note de votre position pour la déviation  |
| E-registre | 29/05/2024 | Il serait souhaitable que la promesse qui nous a été faite, il y a quelques décennies déjà, soit enfin tenue. L'intensité du trafic actuel devrait inciter les décideurs à prendre leurs responsabilités. Dans la rue de la vallée à Fresne, à de rares exceptions, personne ne roule à 30 malgré la limitation, camions comme voitures. Certains chevauchent les haricots au milieu de la route. D'autres font du gymkhana. La route a été refaite récemment, après la future saison de betterave il faudra raisonnablement penser à la refaire. On ne compte plus le nombre de panneaux aplatis sur les écluses..... Aucune présence des forces de l'ordre, pas de feu récompense ni de radar qui pourrait calmer les plus énervés dans l'attente de la déviation  | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours.   |

|             |            |  |   |
|-------------|------------|--|---|
| E-registre  | 29/05/2024 | <p>Ce projet permet effectivement de résoudre le problème des nuisances sonores et des nuisances de pollution de l'air dans les villages de Bourgogne-Fresne, mais ne prend pas en compte les mêmes nuisances sur les communes de la vallée de la Suipe à partir du village de Pontgivart (Auménancourt) qui est le plus touché par le passage de la RD 966.</p> <p>Si je regarde les comptages de trafic présentés dans l'étude préalable, il y a en Période 3 : -Pontgivart RD 966 6250 Tous véhicules / jour et 560 Poids lourds/jour -Bourgogne-Fresne RD30 4100 à 4700 Tous véhicules/jour et 320 PL/jour. Par ailleurs le trafic « Vallée de la Suipe » (RD62 Aisne et RD 20 Marne) est relevé en moyenne à plus de 2000 Tous véhicules/ jour et 200 PL/jour ; il est dommage que les comptages sur la RD 30 Ouest n'apparaissent pas car il aurait utile de savoir combien de Tous véhicules et PL venant de la RN44 ou autoroute A26 devaient repartir au Nord sur 1.5 ou 2 kms pour prendre la déviation et repartir vers l'Est.Ce projet même s'il est utile pour Bourgogne-Fresne ne résoudra pas les nuisances supportées par les villages de la Vallée de la Suipe. Cela pourrait être pire si le tracé de la déviation trop compliqué n'incite certains chauffeurs à reprendre de préférence la vallée, pas plus long, quand on vient du Nord.Le Tracé : Les tracés 1, 2 et 3 « consomment » trop de terres agricoles à l'heure où à travers les PLU, l'Etat demande aux collectivités de réduire les extensions de village et l'artificialisation des sols. Par ailleurs, ils portent atteinte à la zone boisée déjà peu importante dans la plaine de champagne pourtant garante du maintien d'une certaine biodiversité. Enfin, pourquoi faire partir ou déboucher ce contournement sur la RD966 entre le carrefour de Brimont et Pontgivart ?</p> <p>Je propose de partir du carrefour (RD 30/RD966) existant et d'emprunter déjà une partie de la RD30 sur 1.6 kms et de reprendre le tracé d'un chemin d'AF à 500 m du village de Bourgogne pour rejoindre le futur tracé N°4 proposé présenté comme le plus satisfaisant en moyenne sur l'ensemble des critères sur le Tableau Récapitulatif. Ce serait le tracé 4 bis (Voir Plan joint)</p> | <p>Nous prenons en compte votre proposition alternative aux 4 tracés proposés. C'est l'un des objets de la concertation : ouvrir les débats et vous donner l'occasion de partager vos idées. Cette proposition sera évoquée lors des ateliers organisés dans le cadre de la concertation mais semble difficile à mettre en œuvre en termes de géométrie routière.</p> |
| E-registre  | 30/05/2024 | <p>Cher tous, Nous vivons à Fresne les Reims depuis 8 années et la circulation de PL sur la rue de la vallée est un véritable calvaire, en effet- Près de 1 PL toutes les 5 minutes et 1 par minute en période betteravière - La nuit ma caméra a relevé 262 passage en période de betteraves- Insultes et comportement agressif de la part des chauffeurs PL- Aucun respect des limitations de vitesses- Conduite dangereuse Malgré plusieurs plaintes sans suite, article dans l'Union avec un journaliste qui a constaté le passage en moyenne de 5 camions par minute (sur une heure) Nous vivions une situation dangereuse pour notre santé, notre calme et la sécurité de nos enfants Nous vivons à proximité d'une autoroute en terme de trafic PLLa déviation avec l'augmentation du trafic et l'extention du pôle de Pomacle est obligatoire Cette déviation nous permettra de vivre notre habitat d'une manière sécurisé tout en restant en bonne santé</p>  | <p>Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours.</p>  |
| Avis papier | 30/05/2024 | <p>Voilà pourquoi la deviation est tout simplement : OBLIGATOIRE !!! J'habite rue de la vallée (route principale) depuis plusieurs années et je peux témoigner avec toute objectivité des désagréments causés par le passage INCESSANT des camions. J'assiste impuissante à un défilé permanent ! On parle souvent des betteraves, mais en fait, si on est objectif : cela n'arrête jamais, c'est toute l'année !! La nuit... Le jour. Et lorsque que l'on parle camions il faut aussi parler des chauffeurs : excès de vitesse récurrents malgré les dispositifs des terre-pleins... des injures et des gestes déplacés... des menaces !!! Vivons-nous dans une zone de non-droit ? Nous sommes venus vivre à la campagne dans un charmant village pour la tranquillité et pour y élever nos enfants dans un environnement sain. En lieu et place, nous connaissons des nuisances : sonores, olfactives (avec la pollution qui va avec), visuelles (avec les salissures sur la route, les projections sur notre mur, la pollution qui se dépose partout y compris sur les volets) Sans parler de l'insécurité !!! Je tremble à chaque fois que mon fils prend son vélo... Est-ce normal ? C'est aujourd'hui, LE point noir de notre quotidien familial à Fresne les Reims. Cette déviation serait véritablement une bénédiction pour tous les habitants et leur santé !</p>   | <p>Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours.</p>  |

|            |            |  |  |
|------------|------------|--|--|
| E-registre | 31/05/2024 | Bonjour M Renaud J'ai souhaité vous rencontrer personnellement mercredi 29 mai au matin devant le Carrefour Market de Bazancourt, mais j'ai dû partir aux abords de 10h00 sans vous avoir vu. Je suis donc allé déposer ma requête à la mairie de Pomacle. Mais je vous communique l'équivalent par le biais de cette version numérique qui vous parviendra sans doute plus rapidement. Vous trouverez donc en pièces jointes toutes mes analyses, réflexions et suggestions. Leur nombre va nécessiter deux envois. Je vous invite à la vigilance pour reconstituer le puzzle. Habitant Pomacle et étant défavorable à la localisation du projet de ZAC à proximité de notre commune, je milite depuis plusieurs mois pour que le développement industriel s'implante désormais loin des villages. Le projet de contournement est pour cela une opportunité intéressante. Merci d'avance pour votre écoute<br>Très cordialement<br>M Joël Floquet   | Nous prenons en compte votre contribution mais précisons que la concertation est ici exclusivement réservée au projet de réalisation de la déviation.<br>Par ailleurs, il est précisé que le garant était bien présent pour l'essentiel de la durée de l'événement sur le parking du supermarché de proximité de Bazancourt et a d'ailleurs pu échanger avec des habitants même si son arrivée a pu être quelque peu décalée.  |
| E-registre | 31/05/2024 | M Renaud<br>Veuillez trouver ci-dessous les dernières pièces jointes de ma requête. Vous trouverez sensiblement l'équivalent déposé dans le registre de la mairie de Pomacle J'ai rajouté, j'avais oublié, l'avis que j'avais formulé (le 24/05) en version numérique pour la concertation sur le projet de ZAC. Sachez que je n'ai jamais reçu l'accusé de réception. Je ne sais donc pas s'il a été pris en compte.<br>Très cordialement<br>M Joël FLOQUET   | Cf. réponse précédente   |
| E-registre | 31/05/2024 | POURQUOI DEVONS NOUS PAYER (avec le retour de nos taxes (budget communal)) POUR LA CIRCULATION DES INDUSTRIELS ? a défaut de réparer le gymnase ? ou d'améliorer le parc des enfants ou de s'offrir des trottoirs ? Il est évident que les petits villages ne sont pas adaptés à accueillir et SUBIR une telle circulation ANNUELLE, de jour comme de NUIT ! Nous sommes en danger sur les routes, notre santé est en DANGER avec toute cette pollution, nous sommes fatigués de ne pas pouvoir trouver le calme ! Même les centres villes se purifient et régulent leur circulation et nous, nous avons le sentiment que nos droits sont bafoués ! Au vu de la situation nous avons LE DROIT A LA DEVIATION ATTENTION, le TRACET 4 N EST PAS ACCEPTABLE, IL EST TROP PRES DES HABITATIONS ! il va juste déporter le problème. Nous ne sommes pas dupes, cette déviation, est une future route à industries qu'il faut rentabiliser ! Il faut garder à l'esprit qu'autour de cette route, des futures entreprises s'implanteront et que la zone s'agrandira, donc, il faut l'éloigner au maximum des habitations ! Concernant les autres tracés, je n'ai pas d'avis, je pense que celui des agriculteurs seront plus pertinents. | La réalisation de cet équipement public, même s'il contribue au développement économique de la plaque industrielle, va servir à toutes les personnes qui rouleront sur ces routes. Les activités économiques contribuent également aux financements publics par la fiscalité qui leur est appliquée. De plus, les documents d'urbanisme comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ou les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes peuvent permettre de contrecarrer totalement un développement urbain limitrophe des voies de circulation et ce d'autant plus que l'objectif du ZAN issu de la loi climat de 2021 se doit d'être pleinement pris en compte. |
| E-registre | 01/06/2024 | Nous sommes habitants depuis 35 ans des villages de Bourgogne puis Fresne. Depuis toutes ces années nous avons pu remarquer l'augmentation du trafic routier et notamment des camions qui traversent nos villages. Et ceci maintenant à toutes les époques de l'année. Il est envisagé s'agrandir la zone industrielle de Bazancourt. Mais qu'en est-il du bien-être des habitants avoisinant. Je suis grand-mère. Je garde parfois mes petits enfants. Il est impossible de circuler avec une poussette dans certaines rues de Fresnes, trottoirs inexistantes., camions qui vous frôlent. Sans parler des nuisances sonores. L'infrastructure du village n'est en aucun cas adaptée au trafic de ces camions. Nous patientons depuis de nombreuses années. Sommes-nous les oubliés du Grand Reims ? L'agrandissement de la zone de Bazancourt ne doit pas se faire en oubliant les populations. Nous comptons vraiment sur cette déviation afin de retrouver notre tranquillité. Bien cordialement.  | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours.  |
| E-registre | 01/06/2024 | À l'heure actuelle, il est déjà impossible de se promener en sécurité au sein des 2 villages fusionnés (Bourgogne-Fresne), de laisser nos enfants aller à l'école. Je n'imagine même pas avec l'agrandissement de la zone industrielle et le trafic qui va augmenter de manière exponentielle. Les routes de nos villages ne sont déjà pas adaptées aux passages des camions actuels, et donc encore moins pour le trafic à venir. C'est donc une obligation de dévier ces villages pour la sécurité de tous et pour éviter de gaspiller de l'argent public en rénovations de routes inutiles et qui ne durent pas.  | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours.  |

|            |            |   |  |
|------------|------------|---|--|
| E-registre | 02/06/2024 | Habitant la commune de Bourgogne, il y a une nécessité absolue de mettre en place une déviation de la commune. Il serait grand temps que les décideurs entendent que les riverains vivent un calvaire avec tous ces camions qui circulent à des allures folles dans la commune et ce, en toute impunité. Il y a l'époque de la campagne betteravière, l'époque de la luzerne notamment qui engendrent un flux de camions considérables : les riverains doivent-ils supporter, indéfiniment, le bruit jour et nuit, la pollution, le danger permanent de se trouver à pied dans la rue de la Libération. Je ne vois pas un seul camion respecter la zone "30 km/heure", je constate même des traces de pneus sur le trottoir bordant ma propriété et je ne vois aucun contrôle de la gendarmerie nationale sanctionner ces comportements irresponsables : vitesse, téléphone au volant et j'ai même subi 2 refus de propriété de la rue de la Noëlle vers la rue de la Libération. Trop, c'est trop !  | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours.  |
| E-registre | 02/06/2024 | La circulation des Poids lourds au sein de nos villages sont nuisibles pour l'ensemble des habitants, la vitesse de circulation des poids lourds et la proximité des maisons donne des vibrations aux maisons ainsi qu'une nuisance sonore par les rebondissements des peines sur la route. Les routes se trouvent par leur passage endommagées et nous créer des nids de poules. Une déviation est plus que nécessaire pour les habitants de nos villages pour leur sécurité, et le bien être dans les villages.   | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours.  |
| E-registre | 02/06/2024 | Le trafic dans nos villages est un fléau, qu'il soit pour nos routes: créations de nid de poules ; que pour les riverains et promeneurs: dangereux de se déplacer en vélo et à pieds avec une circulation déjà dense et qui s'intensifiera! Doit je vous rappeler ce terrible drame à Pontfaverger entre un camion et une gamine en trottinette (je ne vous spoil pas qui a gagné malheureusement ?) et ce village avait le même souci que le notre, une déviation qui n'a jamais eu lieu! Pensez intelligemment pour le bien être et la sécurité de tous! Nous voulons des trottoirs dignes de ce nom, une nuisance sonore amoindrie et ne déplorer aucun incident. Merci  | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours. La réalisation de la déviation permettrait sur le principe des aménagements urbains sécurisants comme la réalisation de trottoirs ou leur élargissement. |
| E-registre | 02/06/2024 | Je demande la déviation des poids lourd dans le village de Bourgogne fresne pour la sécurité des personnes. En effet, nous habitons à la sortie du village direction fresne les reims et le danger est permanent tant au niveau de la pollution que des accidents par heurt. Tous les jours je constate des priorités non respectées, des vitesses excessives en sorties de village, etc. Sans parler de la dégradation rapide des routes du village qui est payée en partie avec nos impôts. J'ai déjà alerté la mairie ainsi que la voirie de ces danger et que chacun devrait prendre ses responsabilités en cas d'accident. La déviation est indispensable pour la survie du village.   | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes.   |
| E-registre | 02/06/2024 | Bonjour Madame, bonjour Monsieur, Nous habitons en rive de la rue de la Libération à Bourgogne. Tous les jours, nous subissons des projections de gravier sur nos fenêtres, Les jours de pluie, nous subissons en plus un arrosage d'eau et de boue. Le tout dans le vacarme des bennes qui claquent en passant dans les trous de la chaussée. L'industrie lourde, cest bien pour la région à condition qu'il y ait des infrastructures adaptées, comme par exemple ce qui s'est fait dans la région de Fos sur Mer ... Les millions de tonnes de fret qui passent devant chez nous chaque année mériteraient une déviation dédiée, ce qui serait gagnant-gagnant pour tout le monde :- davantage de sécurité, de rapidité et de fluidité pour les transports ;- nette atténuation des nuisances pour les riverains et donc meilleure acceptabilité des projets d'extensions industrielles, dont le projet de ZAC du Grand Reims. Salutations distinguées de la part de "jeunes" retraités qui souhaiteraient connaître la déviation de leur vivant ... | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours.  |

|            |            |  |  |
|------------|------------|--|--|
| E-registre | 03/06/2024 | Bonjour Madame, Monsieur, Je me suis installé à Bourgogne en 1999. À cette époque Bourgogne demeuré un vrai village avec une circulation modérée et essentiellement de VL et de tracteurs agricoles. Ce n'est plus le cas, désormais nous vivons jour et nuit un véritable enfer ! Il est impossible de profiter de notre jardin (même pour l'entretien je mets un casque antibruit) tant la circulation des poids lourds et assourdissante, même la nuit il est impossible de dormir correctement, surtout pendant la campagne betteravière. Tout a vraiment commencé en 2008 quand la sucrerie de Guignicourt a fermé, ce qui a eu pour résultats de voir toute sa production passer par Bourgogne (jusqu'à 200 camions/heures : betteraves et citerne de sucre « rapatriées » dans les silos de Guignicourt, et autres). Et déjà en 2010, nous, riverain de la D30 avons réalisé une pétition signée par près de cinquante personnes pour alerter les pouvoirs publics (Maire ; Préfet) sur nos conditions de vie lamentables et d'un autre âge, sans qu'il y ait de véritable réponse à notre immense désarroi. Depuis, le site agro-industriel de Bazancourt ne fait que s'étendre, augmentant d'autant les nuisances que nous subissons par l'augmentation du trafic de PL, qu'il s'agisse du bruit quasi permanent, de la pollution, des odeurs et de l'insécurité (impossible de circuler sereinement à pied ou à vélo sur la D30). Élu en 2020 au conseil municipal j'ai contacté le conseil général ; le député de l'époque, pour qu'ils appuient notre demande de déviation, mais là encore, aucune avancée concrète, ce qui me fait désespérer de nos institutions. En conclusion, je souhaite comme bien d'autres que la déviation soit actée, car elle est devenue l'unique solution pour que l'on puisse continuer à vivre à Bourgogne. Déjà j'essaie de n'être présent à Bourgogne que pendant les périodes un peu plus "calmes", qui le sont de moins en moins, et bien plus courtes. Si d'aventure la déviation ne devait pas être rapidement programmée, je suis décidé à quitter définitivement le village. Comptant sur un règlement favorable à ma requête, je vous prie Madame, Monsieur, d'agréer mes salutations distinguées. PJ : Pétition des riverains de la D30, remise à Monsieur le Préfet le 10 Décembre 2012. | Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours.  |
| E-registre | 04/06/2024 | Habitant à Fresne les Reims, je constate tout au long de l'année le passage incessant des camions que ce soit pour les betteraves, la luzerne ou autres dans le village avec les nuisances sonores qui perturbent le calme du village. Cette route est inadaptée pour tout ce trafic car trop étroite (les camions sont obligés de freiner et de se croiser au ralenti sous peine de collision. Les trottoirs sont trop petits pour se déplacer et les camions frôlent dangereusement les piétons. De plus, la chaussée se dégrade rapidement à cause d'une trop grande circulation. Faudra-t-il attendre une collision grave entre deux poids lourds ou un accident impliquant un camion et un piéton pour enfin prendre la sage décision de continuer la voie de contournement ? Je vous rappelle que cette voie de contournement avait déjà été prévue en communauté de commune (CCBB) il y a déjà plus de 15 ans !!! Une seule partie a été construite pour contourner Pomacle. Nous attendons depuis tout ce temps ! Faisons donc les choses dans l'ordre : Construisons la voie de contournement avant de développer la zone industrielle ! Merci.   | La présente concertation est une étape importante précédant la réalisation éventuelle d'une solution aux difficultés ressenties par les riverains. Les concertations sur les deux projets sont réalisées dans une temporalité identique. Le fait de les disjoindre permet d'envisager la déviation même si la ZAC ne se fait pas. Concernant le calendrier des deux projets, s'ils se faisaient, la ZAC serait mise en service avant la déviation, mais elle se développerait progressivement. Il est rappelé le premier projet que vous évoquez, avait été contesté par un certain nombre d'acteurs et d'habitants notamment en raison de la proximité ressentie des contournements avec le tissu urbain existant et parce qu'il se positionnait partiellement entre les communes de Bourgogne et Fresne-les-Reims. |
| E-registre | 04/06/2024 | Bonjour, j'aimerais qu'à l'occasion de l'aménagement routier de la future déviation le département et le Grand Reims prennent en compte le développement de pistes cyclables en parallèle. Merci.  | Nous prenons en compte votre contribution. Le Grand Reims a engagé une démarche de schéma cyclable, des éléments d'informations sont disponibles sur le site internet <a href="https://www.grandreims.fr/se-deplacer/grand-reims-a-velo">https://www.grandreims.fr/se-deplacer/grand-reims-a-velo</a>  |
| E-registre | 07/06/2024 | Il est indispensable que cette déviation soit faite et en urgence avant l'implantation de la ZAC (si elle est pour se faire). Je ne comprends d'ailleurs pas que depuis qu'on en parle, cette déviation n'est pas été étudiée et réalisée. Traverser les villages de Bourgogne -Fresne ou de Boulton-sur-Suippe, pendant la campagne betteravière présente un réel danger. De plus, les habitants vivent un "enfer". Entendre du bruit 24 H/24 nuit à la santé. Certaines maisons, proches des trottoirs, ont des façades détériorées. Il n'est pas étonnant de voir beaucoup de maisons en vente dans ce secteur.   | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur la nécessité de réaliser le projet pour améliorer la sécurité, la qualité de vie et conserver l'intégrité des bâtis. Pour ce qui est du calendrier de réalisation de la déviation par rapport à la ZAC, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été suspendue, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boulton-sur-Suippe.   |

|            |            |  |   |
|------------|------------|--|---|
| E-registre | 07/06/2024 | <p>Habitante de Bourgogne, je subis tout au long de l'année le passage incessant des camions que ce soit pour les betteraves (jour et nuit), la luzerne ou tous les autres dans le village avec les nuisances sonores qui perturbent notre tranquillité et notre sommeil et celui de nos enfants. Cette route est inadaptée pour ce trafic qui ne cesse d'augmenter, la rue de la libération est trop étroite (les camions sont obligés de freiner et de se croiser au ralenti sous peine de collision). Les trottoirs sont trop petits pour se déplacer et les camions frôlent dangereusement les piétons. De plus, la chaussée se dégrade rapidement à cause de cette circulation, des piscines se créent et les murs extérieurs et intérieurs de nos maisons sont abimés par les arrosages constants par temps de pluie et rien n'est fait !!!!!.L'air est irrespirable, super la campagne !</p>  | <p>Nous prenons note de votre contribution qui met en avant les nuisances que vous subissez au quotidien étant donné le trafic dans la traversée du village. Si le projet de liaison est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser sur les voies délestées des aménagements urbains de sécurité et d'amélioration du cadre de vie pour les riverains.</p>   |
| E-registre | 08/06/2024 | <p>Bonjour, les différents tracés sont intéressants pour supprimer le passage des camions dans le village de Bourgogne. Il me semble intéressant de : 1 - s'éloigner le plus possible du village de Bourgogne car nous subissons la nuisance sonore en particulier de nuit 2 - se raccorder au rond point déjà créé entre Fresnoy et Boult sur Suippe De ce fait les tracés 1 et 3 font du sens, les 2 autres beaucoup moins. Merci</p>  | <p>Nous prenons note de votre position et votre préférence pour un tracé s'éloignant de Bourgogne, et se raccordant à un rond point existant.</p>   |
| E-registre | 09/06/2024 | <p>Le contournement routier pour nos villages = une nécessité pour la sécurité et la tranquillité de la population. Notre terroir de Bourgogne-Fresne Les Reims, pourtant historiquement à vocation agricole, se transforme, indubitablement, en un territoire d'industries, aux prétentions et aux ambitions sans cesse grandissantes, à l'échelle européenne. Le « projet » de ZAC, implanté sur la commune de Boult sur Suippes, projet qui débutera les travaux en 2026, avec les aménagements, la commercialisation par le grand Reims et l'implantation des premières entreprises, ne fait qu'accentuer nos interrogations et nos inquiétudes. Le calendrier se veut à très court terme, alors que le projet de déviation se trouve dans les « cartons » depuis une trentaine d'années (rien que cela!). Monsieur Alain TOULLEC, premier vice-président à la communauté urbaine du grand Reims parlera de : « vieux projet sur le contournement » et, à ce jour, « d'une volonté d'apaiser les choses ». Lorsque nous savons qu'aucune réalisation concrète n'a été faite jusqu'à présent, afin de réduire de manière drastique les nuisances actuelles, en particulier le flux incessant de poids lourds dans les traversées de villages, et qu'avec de nouvelles implantations d'industries, sur la commune de Boult sur Suippes, en extension de la plaque de Bazancourt-Pomacle, l'impact de flux routier supplémentaire représentera de 5 à 10 % dirigé sur l'A34 (propos tenus par madame Alice DIERS, directrice générale adjointe aux territoires de la CUGR du 28/05/2024), il y a de quoi nous inquiéter encore un peu plus quant à notre sécurité et notre quiétude, en milieu rural. Contrairement aux propos tenus par nos élus, ce ne sont pas les riverains qui ont décidé l'implantation de ces usines et industries, aux portes de nos villages, mais bien là le contraire ! De même, la contournante des villages, directement impactés par ce développement d'industries, est bien concomitante avec l'extension accélérée de sites à caractère industriel ! Il serait bon de cesser à dupes la population en voulant essayer de nous faire croire que, je cite élus et responsable de site : « au-delà de l'économie, c'est l'humain », « l'humain avant l'économie = un territoire est une question d'hommes ». Si tel était le cas, les infrastructures et équipements routiers seraient, en amont, déjà installés avant d'accueillir encore plus d'entreprises, tant sur les départementales concernées par les activités déjà existantes sur la plaque de Bazancourt-Pomacle, qu'au sein de nos villages. Et pourtant, ce qui interpelle, est que l'emprise foncière sur la commune de Boult sur Suippes représente 75 hectares pour la réalisation du projet de ZAC, alors que, situé sur les communes proches (Isles sur Suippe, Lavannes, Pomacle et Warmeriville, il existe déjà une zone dédiée à la bioéconomie d'une surface de 62 hectares (bioeconomy park des Sohettes), avec une desserte directe sur l'A34, et ce, depuis ++ de 10 ans, avec tous les réseaux et voies déjà créés : cherchez l'erreur ?!... Dans notre quotidien et d'expérience, nous ne cessons de réclamer : + de considération, + de respect, + de sécurité, + de sérénité, et donc, moins de nuisances routières, de nuisances sonores, visuelles, olfactives, de pollution de l'air,..... Toutefois, rien ne semble arrêter la progression, rapide et incessante, par l'extension et l'implantation de la plaque industrielle, qui, hélas, prévaut au détriment de la qualité de vie, en milieu rural, de la population : VIVE LA CAMPAGNE !</p> <p>Dixit monsieur Arnaud ROBINET, qui nous répond qu'avec ou sans la ZAC, l'extension de cette plaque industrielle se fera et qu'il faut trouver un équilibre en vue de l'acceptabilité par les riverains au regard du développement « maîtrisé » de la zone, alors que, à contrario, il est aussi répondu que, je cite : « l'industrie attire l'industrie » : La question devrait pourtant se poser plus clairement : « jusqu'où la population est-elle prête à accepter et devoir supporter la transformation du paysage rural et de son environnement naturel, jusqu'où le sacrifice de terres agricoles, nourricières, au bénéfice de l'industrie et de l'État, n'est-ce pas « l'arbre qui cache la forêt » ??!... Vous l'aurez compris, beaucoup trop d'interrogations subsistent, même face aux enjeux climatiques, tant que les poids lourds traverseront nos villages, en progression constante, le bilan environnemental ne sera pas satisfaisant, les rejets atmosphériques seront anormalement trop importants, la population, dans sa globalité devra en supporter les conséquences et les risques. L'éloignement des sites industriels au Nord de Reims et le contournement des villages s'imposent. Merci de votre attention,</p> | <p>Nous prenons note de votre contribution qui met en avant votre avis quant à la nécessité de réaliser la déviation, étant donné les nuisances actuelles inquiétantes et les projets de développement économique qui vous questionnent encore plus. La présente concertation ne concerne ici que la déviation et non la ZAC. Pour ce qui est du calendrier de réalisation de la déviation par rapport à la ZAC, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été suspendue, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boult-sur-Suippe.</p> |

|            |            |   |   |
|------------|------------|---|---|
| E-registre | 12/06/2024 | <p>Bonjour, je te garantis de la concertation publique, je tiens à porter à votre connaissance l'avis de l'association ACDPN (Association Citoyenne de Défense de la nature et des personnes contre les Pollutions et les Nuisances) que je préside. ACDPN regroupe des adhérents de Bourgogne-Fresne mais aussi, et sans s'y restreindre, des communes de Boulton-sur-Suippe, Saint-Etienne-sur-Suippe, Auménancourt et Isles-sur-Suippe. Ce projet de déviation est l'essence même de notre association qui a pour but de ramener un peu de quiétude dans nos villages, mais aussi de restaurer un respect des citoyens, respect trop oublié depuis 30 ans au travers d'une logique purement économique. Nous sommes totalement favorables à cette déviation et nous la souhaitons de tous nos vœux. 1) A titre liminaire, je tiens à porter votre connaissance un simple échange de mail datant du 13 novembre 2020 et du 20 novembre 2020 (voir fichiers joints), dans le cadre du comité de suivi de la charte betteravière. Ces documents ont donc vocation à être rendus publics. Le 13 novembre 2020 nous sommes avertis par un membre du cabinet de la présidence du Grand Reims [... que les nouvelles mesures acoustiques de vérification des niveaux de bruit lors de la campagne betteravière seront donc réalisées sur une durée de 24h au cours de la période du 16/11 au 27/11/2020.] Le problème est que les responsables du groupe Cristal Union qui font transiter l'essentiel des camions sur nos routes sont en copie du message (surlignage jaune des adresses e-mails), et comme le trafic est essentiellement agricole, la chambre agricole est aussi avertie (surlignage rose). Le 20 novembre 2020 (voir fichier joint), soit une semaine après le début de la campagne de mesure de bruit, j'informe le prescripteur de l'étude que nous observons une baisse de 70% de la circulation des camions et même de 100% de la circulation des camions betteraviers. De sorte que le public n'a pas eu droit à une légitime quantification de la nuisance subie. Ceci est terriblement injuste et est une gabegie d'argent du contribuable, car les mesures faites sont donc fortement minorées. 2) Le point susmentionné est à l'image de ce qui est vécu ici. Les règles de l'urbanisme imposent de densifier les bourgs et donc de suivre les axes routiers, imposant donc aux gens de vivre au bord des routes. La détresse des gens qui vivent aux abords des routes d'ici est immense : d'octobre à février -&gt; betterave, ensuite luzerne pendant plusieurs mois, puis moissons... ça ne s'arrête jamais. Le droit au repos est normalement sanctifié dans les lois y compris européennes, mais nous ne pouvons le faire valoir faute de preuve. En effet, notre association a tenté de faire sa propre étude de bruit mais le coût engendré était prohibitif : 1200 €/24h/point de mesure, mais il faut un point de mesure extérieur ET un intérieur à l'habitation, soit 2400 €/24h à répéter n fois sur les trajets. Nous avons demandé une subvention au Grand Reims pour faire une étude indépendante (sur 1 ou 2 points seulement) mais cette demande est restée lettre morte. Tout ceci est inacceptable et mis bout-à-bout, démontre une certaine volonté politique de faire traîner la situation. Pourquoi ? a) faire une route c'est cher, b) le monde agricole ne veut pas lâcher des terres pour une infrastructure. Pourtant, force est de constater que quand il faut créer une nouvelle usine, on peut trouver des dizaines d'ha très vite. Il nous semble donc que devant l'utilité publique et la réticence du monde agricole, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour saisir les terres ne peut que s'imposer. 3) Sur le trajet qui devrait être emprunté par ce projet de déviation, nous ne pouvons que constater qu'ici, quand il y a une route, les collectivités veulent mettre des activités industrielles tout au long de celle-ci. De fait, afin d'être DURABLE, ce projet de déviation se doit d'être loin des habitations. Quel bénéfice aurait le contribuable à créer une déviation près des habitations alors que celle-ci est censée apporter de la quiétude aux riverains ? Cette déviation sera au début à une distance à peine suffisante et puis lors du développement des activités industrielles, un couloir d'industrie se créera long de ces routes et viendra affecter les villages par de nouvelles nuisances. Dans une logique de durabilité, les terrains constructibles étant mathématiquement près des bourgs, il faut que la déviation soit le plus loin possible des habitations. Le monde agricole qui, du fait de sa suractivité locale génère des nuisances réelles qui ne font pas partie de notre patrimoine sensoriel, doit être mis à contribution en permettant le trajet le plus direct possible et le plus loin des bourgs. Une DUP s'impose donc. 4) Le projet de ZAC/extension du pôle industriel de Pomacle-Bazancourt, vient d'être rejeté hier soir par le conseil municipal de Boulton-sur-Suippe. Las des nuisances vécues, les élus de cette commune ne croient plus dans les promesses et veulent des actes : la déviation doit être une de ces actions concrètes de respect du riverain, riverain qui est aussi un contribuable mais qui paie EN PLUS de lui-même cette situation. 5) Pour la commune de Bourgogne-Fresne, il est inenvisageable pour un enfant de Fresne de se rendre à pied ou à vélo à l'école. Le trafic routier est trop important pour permettre ceci et aucune voie douce n'existe. Mon propre fils, alors qu'il n'avait que 3 ans, a échappé à la surveillance de son assistante maternelle au centre de Bourgogne et a essayé de traverser en sortant de la boulangerie devant un poids-lourd. Le camion a fait un freinage d'urgence se mettant en travers. Un miracle sur ce coup-ci, mais je connais encore plusieurs autres histoires comme celle-ci qui montre l'insécurité dans laquelle nous vivons. La route peut elle aussi amener une forme de violence quotidienne, au même titre que celle vécue dans des quartiers dit difficiles. Nous avons la chance, nous, d'avoir une solution simple afin de remédier à cette violence : des routes adaptées au trafic. La déviation betteravière est une des phalanges de cette solution. 6) Sur l'étroitesse des routes existantes, que ce soit à l'entrée de Fresne rue Gustave de Bohan, ou bien à Bourgogne au niveau des 58-62 rue de la libération, les routes sont trop étroites. Par exemple à Bourgogne au lieu indiqué, j'ai pu moi-même voir un camion-citerne éclater 2 pneus contre le trottoir car obligé de serrer au maximum. Que ce serait-il passé s'il avait roulé plus vite et s'il y avait eu un enfant sur ce trottoir ? Nos bourgs ne sont pas adaptés à une telle circulation et il y a nécessité de délester du trafic poids-lourd nos villages. 7) Dans le cadre de la réflexion sur cette déviation, il ne faut surtout pas oublier les incohérences qui existent sur le réseau routier actuel qui sera connecté à cette déviation. Par exemple, le pont qui permet l'accès au pôle industriel via la sortie "les sohettes" depuis l'A34 en venant de Reims est TROP BAS POUR LAISSER PASSER LES CAMIONS munies de rehausses ! Ce qui est le cas pour les camions transportant luzerne et issues de céréales. Nous avons donc un pôle agro-industriel desservi par un pont trop bas pour laisser passer des camions qui l'alimentent en intrants agricoles : un comble ! Et ces camions sont donc contraints de traverser les villages pour atteindre le pôle. Il faudra donc, en conséquence, aussi corriger les multiples incohérences qui subsistent sur le réseau actuel. En vous priant de bien prendre en compte nos remarques dans votre restitution de concertation, Cordialement, S. Almagro, président d'ACDPN (Bourgogne-Fresne)</p> | <p>Nous prenons en compte votre contribution, pour le compte de l'association ACDPN que vous présidez. Nous prenons note de vos observations concernant les mesures de bruit qui seraient selon vous discutables, la nécessité d'engager une procédure de DUP, l'éloignement des habitations à rechercher pour le tracé en cas de réalisation de la ZAC, l'ordonnancement de travaux de la déviation et de la ZAC, l'insécurité actuelle des traverses de village vu leur profil étroit et les incohérences existant sur le réseau routier actuel.</p> <p>La concertation en cours vise à partager les contraintes et enjeux et à envisager ensemble des solutions pour concilier au mieux ces derniers. Elle doit permettre de se prononcer sur l'opportunité de réaliser la déviation.</p> <p>Pour ce qui est du calendrier de réalisation de la déviation par rapport à la ZAC, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été suspendue, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boulton-sur-Suippe.</p> |
|------------|------------|---|---|

|            |            |  |   |
|------------|------------|--|---|
| E-registre | 12/06/2024 | <p>"Prendre réellement en compte nos voix pour mieux protéger notre environnement en milieu rural, « grignoté » par l'implantation de plateformes industrielles, aux portes de nos villages" !Pour nous, résidant à proximité de la plaque industrielle de Bazancourt-Pomacle, mais bien avant que celle-ci ne prenne de l'ampleur, nous subissons, chaque jour, des nuisances de tous ordres : les poids lourds qui traversent nos communes, "frôlent les trottoirs (lorsqu'il y en a !), passent à proximité de nos façades de maisons, ne nous permettent pas de nous déplacer à pieds ou en 2 roues sereinement, forcent le passage (surtout lors d'un croisement), de l'empreinte carbone anormalement trop élevée à la campagne, du bruit (de jour, de nuit, week end compris), des résonances et vibrations jusqu'à l'intérieur de nos habitations, des comportements irrespectueux et excessifs des automobilistes et chauffeurs de poids lourds, du non-respect du code de la route en intra-muros, des mauvaises odeurs, de l'insécurité permanente, ..... Rien qui ne puisse satisfaire et rassurer la population, en particulier les riverains !Et pourtant, cette "dynamique" industrielle va encore, et encore s'étendre, concentrée tout particulièrement sur notre territoire, au Nord de Reims, au plus près de nos villages !!! STOPMesdames et messieurs les décideurs, vous rendez-vous réellement compte de ce que devient et va devenir demain, notre condition de vie à la campagne : bien sûr que non !...Votre devoir, vos obligations et vos responsabilités doivent, dans un premier temps, solutionner les nuisances actuelles, pourtant largement observées et commentées, depuis plusieurs années, avant d'envisager toute extension de site par de nouvelles implantations industrielles (zac ou pas zac !).Pour se faire, cela doit passer par le contournement de nos villages, des restrictions de circulation en traversée de villages : en particulier le tonnage en charge, le transport de marchandises dangereuses...De même, les transporteurs devraient d'ores et déjà emprunter les axes routiers déjà existants, tels que la voie des Tondeurs, la RN51/A34 et non être encouragés à couper la commune au prétexte que : "c'est plus rapide, plus direct, plus rentable".Vous parlez d'un avenir industriel et de faire de notre territoire un « territoire d'industrie », nous, nous parlons d'une qualité de vie à la campagne, de nos terres artificialisées, de sécurité et de santé publiques, de nos enfants, des personnes fragiles, de notre Avenir et de notre devenir en milieu rural !!!Ne nous décevez pas.</p> | <p>Le constat est partagé et justifie la concertation en cours. Nous prenons note de votre avis quant à la nécessité de réalisation de la déviation, indépendamment du développement économique futur de la plateforme, pour garantir une meilleure qualité de vie et un environnement plus sécurisé aux riverains.</p> |
| E-registre | 13/06/2024 | <p>Vue le trafic routier et plus particulièrement pendant la saison de récolte des betteraves.Vue la réalisation de la ZAC de bioéconomie du grand Reims.Il est très souhaitable que ce projet routier aboutisse à la réalisation du contournement des communes.Le tracé le plus favorable au poids lourds serait le plus direct, en prolongement du récent contournement de Bazancourt.</p>   | <p>Nous prenons note de votre contribution et de votre intérêt pour la réalisation de la déviation, avec une préférence pour le tracé le plus direct, en prolongement de la contournante déjà mise en service.</p>  |
| E-registre | 18/06/2024 | <p>Il serait grand temps que la déviation continue se poursuivre, et ensuite à nos maires d'exiger les passages des camions de betteraves, de luzerne, citerne, paille, etc...Il est plus facile de payer un impôt foncier que de faire réaliser une tranquillité</p>  | <p>Nous prenons note de votre position et de votre intérêt pour la réalisation de la déviation.</p>   |

|            |            |  |   |
|------------|------------|--|---|
| E-registre | 18/06/2024 | Nous habitons Bourgogne-Fresne depuis 2 ans dans la rue principale du village et donc sur l'axe des camions. Nous avons pu observer des comportements dangereux des conducteurs de camions, des non respect des limitations de vitesse évidente de jour sans parler de l'autoroute qui se crée de nuit ! Nous avons déjà eu un accident avec un camion qui a pratiquement percuter notre voiture de pleine face avec mes enfants à l'arrière lors de mon stationnement devant chez moi car il voulait juste forcer le passage ! Heureusement que du matériel mais ça aurait pu être beaucoup plus grave que ça ! Nous constatons également des nuisances sonores importantes. Outre le bruit imaginable d'un camion qui passe très rapidement toutes les 5 min Nous avons des échos dans la maison du à la plaque dégoût dans la rue. Nos fenêtres trembles à chaque passage et la dalle en béton de la maison répercute le bruit du passage du camion. Nous avons un écho du bruit jusque dans notre chambre qui est à l'opposé de la rue... Nous sommes pour une contournante du village pour apporter plus de sécurité à nos enfants ! Nous sommes pour cette proposition pour donner un sens au mot village . Nous avons une préférence pour le parcourt 4 qui détruit le moins la faune et la flore. Il faut que nous respections tous ce que la nature nous propose. En étant moins dans la consommation de tout Nous pourrions également vivre autrement Cordialement   | Nous prenons note de votre contribution qui met en avant les nuisances que vous subissez notamment s'agissant notamment de la sécurité de votre environnement et de votre qualité de vie (nuisances sonores). Nous notons votre préférence pour le tracé 4 qui "détruit le moins la faune et la flore". Dans tous les cas, quel que soit le projet, si ce dernier était retenu, il fera l'objet d'une analyse de ses impacts sur l'environnement en respectant notamment la séquence ERC qui vise à Eviter, voire Réduire et sinon Compenser les impacts négatifs que le projet pourrait avoir sur l'environnement.   |
| E-registre | 18/06/2024 | Habitant Fresne rue de la Vallée depuis plus de 40 ans maintenant, nous avons pu constater une augmentation considérable de la circulation des véhicules légers rejoignant la voie rapide et des camions avec un point culminant lors de la campagne betteravière. Nos qualités de vie se dégradent, la création de la déviation et la non extension due la ZAC sont une priorité pour nous. Espérons que les voix des habitants seront traitées avec respect.   | Nous prenons en compte votre contribution et votre intérêt pour la réalisation de la déviation. La présente concertation porte en revanche exclusivement sur la liaison routière, dont l'éventuelle réalisation permettrait de diminuer les nuisances pour les riverains.   |
| E-registre | 18/06/2024 | En observant les propositions de tracés du document pré-étudié: -nous sommes favorables à la mise en place d'une déviation pour soulager la circulation dans les villages qui a atteint un niveau de nuisances incomparable. L'option zéro projet nous semble irraisonnable, tant la situation nous semble désespérante; Nous avons aussi besoin dans les situations de conflit de pouvoir trouver des compromis où chacun pourra trouver dans le projet une part d'écoute de ses attentes.-Le tracé n°3 nous parait le meilleur compromis en termes d'évitement de nuisances sonores et baisse de circulation , mais aussi en prenant en compte la disposition des parcelles agricoles qui en seraient moins impactées. Le tracé 3 impacte la zone boisée là où elle est très réduite. Une compensation chauves souris mammifères serait appréciée. Ce tracé reprend beaucoup de chemins existants (en position 2). Sa sinuosité présentée comme un défaut pourrait être un avantage pour limiter la vitesse et ainsi le bruit. Ce tracé a aussi nos préférences parce qu'il est plutôt reculé des villages, on est à 1,41 km du village alors que le tracé 4 est à moins de 500m (337m des habitations les plus proches), ce qui est proprement inacceptable, en regard du bruit, notammentLe tracé 2 dans sa partie finale se rapproche trop de Fresne les Reims ( env 600m) d'où toujours bruit et pollutions .Cependant nous aimerions pouvoir avoir connaissance du tracé n°5 proposé par les habitants afin de compléter notre analyse. | Nous prenons en compte votre contribution dans laquelle vous insistez sur le cadre de vie et l'équilibre à trouver entre l'humain, la nature, l'économie et l'industrie. L'objet de la concertation est justement d'identifier ensemble des solutions permettant une amélioration de la situation pour les riverains des routes alimentant la plateforme industrielle et de valider ou non l'opportunité du projet. Pour ce qui est du tracé 5, vous pourrez le retrouver en ligne sur le site internet de la concertation, dans la rubrique "documents". Il figure au sein de la pièce 15 relative à la présentation de la réunion publique du 25 juin. De plus, le projet devra bien évidemment s'inscrire dans la séquence Eviter, Réduire, Compenser et donc le cas échéant, prévoir une compensation écologique par exemple pour les chiroptères comme vous l'évoquez si les inventaires de l'étude d'impact finalisée attestent pleinement de leur présence notamment comme site d'habitat au niveau du bois. |
| E-registre | 19/06/2024 | habitant rue de la vallée à Fresne depuis 44 ans j'ai pu voir évoluer la circulation des poids lourds et du flux de voiture depuis cette époque malgré l'abrogation de la ZAC après le refus de Boulton sur Suipe et Pomacle sera t'elle respectée.la déviation devient une priorité avant l'agrandissement de cette plate- forme agricole à l'époque et industrielle maintenant il aurait fallu y penser avant nos villages sont devenus invivable la vitesse les signalisations ne sont plus respectées puisque la gendarmerie est inexistante pour la faire respecter peut être que ci cette déviation avait existée le projet se serait réaliser.tout s'est développé sans la concertation des populations concernées maintenant la coupe est pleine   | Nous prenons en compte votre contribution qui met en exergue l'évolution de la situation depuis que vous habitez le village. La concertation en cours vise à partager des études, des constats, des avis, à envisager ensemble des solutions aux problématiques rencontrées puis à valider l'opportunité du projet. Pour ce qui est du calendrier de réalisation de la déviation par rapport à la ZAC, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été pour l'heure suspendu, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boulton-sur-Suipe.  |

|            |            |   |  |
|------------|------------|---|--|
| E-registre | 22/06/2024 | <p>Une déviation est absolument nécessaire pour limiter les nuisances que subissent les riverains de nos villages. D'autant que ces nuisances et risques associés sont en constante augmentation. En ce qui concerne le choix du tracé il est nécessaire de prendre en compte l'évolution du trafic routier à long terme. Car même si l'extension de la ZAC n'est plus prévue pour l'instant on ne sait pas comment celle-ci évoluera dans le futur. C'est pourquoi le projet 4 me semble aberrant, désengorger le centre de nos villages c'est bien, mais reporter ce trafic à proximité des premières habitations revient à recréer sciemment le même problème dans un avenir plus ou moins proche. Cet argument peut être aussi évoqué pour le projet 2 même si la distance est environ le double. En ce qui concerne le coût financier qui semble favoriser le projet 4, il est de la responsabilité de ceux qui créent ce flux de camions d'en tenir compte lors de leur installation et exploitation. Il est facile d'avancer cet argument et d'en faire payer le prix aux habitants sous forme de nuisances. Et pourquoi pas un tracé 1 dont la partie centrale serait remplacée par le tracé 2 légèrement au nord, ce qui limiterait le nombre de carrefours à 3 en bénéficiant du rond point déjà existant sur la D74 avec embranchement déjà réalisé pour cette déviation. Cela permettrait peut-être de supprimer les inconvénients du tracé 1 en ce qui concerne les enjeux environnementaux et agricole et de retrouver les appréciations satisfaisantes du tracé 2 sur ces points. A confirmer, ou non, par des spécialistes de ces domaines.</p>   | <p>Le constat est partagé et justifie la concertation en cours. Nous prenons note de vos avis sur les tracés et que votre proposition de tracé se rapproche du "scénario 5" qui a été élaboré lors des ateliers, notamment celui de co-construction qui a rassemblé, les habitants, les membres des collectifs ou associations, les élus et les agriculteurs. Concernant votre référence aux entreprises générant ces flux, il est nécessaire de prendre en compte les efforts qu'elles ont entrepris (amélioration des rotations, signature de la charte, passage aux 44 tonnes permettant de diminuer le nombre de rotations...), même si leur effet demeure insuffisant à vos yeux.</p>   |
| E-registre | 22/06/2024 | <p>Nous vivons l'insupportable face à un trafic infernal, il est temps de prendre en compte les souffrance des habitants!</p>   | <p>La concertation en cours vise à valider l'opportunité du projet et à envisager ensemble des solutions. Votre contribution synthétise le ressenti des habitants : traversée de la RD30 difficile, vitesse excessive quand il y a peu de trafic, constitution de "trains" en période de trafic élevé... Concernant les mesures de bruit, elles ont été effectuées en respectant les normes spécifiques à ces études et nous prenons note que vous les trouvez trop anciennes. Pour ce qui est de la pollution aux particules fines, vous mettez en avant une pollution importante et des résultats alarmants. Or, les mesures sur une année ne font pas apparaître de pollution majeure, malgré quelques émergences et, comme vous le notez, les sources de pollution sont multiples.</p> |
| E-registre | 22/06/2024 | <p>M. le Garant de la consultation publique, Au fil des ans, depuis des décennies, le pôle agro-industriel de Pomacle-Bazancourt s'est agrandi avec l'arrivée régulière de nouvelles usines. Si l'on peut s'en réjouir d'un point de vue économique, ce que l'on déplore c'est que les villageois et villageoises aient été oubliés (voire sacrifiés). En effet, ce développement s'est effectué sans que les structures routières aient été réalisées en parallèle. Cela a abouti à un nombre toujours plus grand de camions passant dans les villages, pendant la campagne betteravière mais pas seulement, ce qui a engendré une détérioration très importante de la qualité de vie de ceux et celles qui vivent dans les villages. Pour les riverains des routes départementales, c'est encore pire, cela s'apparente à un véritable calvaire pendant les 4 mois de la campagne betteravière avec des nuits perturbés par le bruit. Lors de la réunion publique sur la ZAC Pomacle-Bazancourt-Boult-sur-Suipe, alors que le Grand Reims parlait du développement économique, les villageois répondaient en listant les nuisances dont ils souffrent. Ce fut un vrai dialogue de sourds. Il n'est pas étonnant que deux communes sur trois aient refusé ce projet. Rappelons que, depuis le début, notre association explique que la réalisation d'une déviation est un préalable indispensable avant tout autre développement de la zone agro-industrielle de Pomacle-Bazancourt. Non, l'Economique ne doit pas l'emporter sur l'Humain ! N'oublions pas qu'il y a encore quelques décennies, le village de Boult-sur-Suipe était d'une grande quiétude, raison pour laquelle nombreux sont venus s'y installer dans les années 80/90. Il est donc fallacieux de nous dire, comme cela fut fait par certains responsables politiques, qu'en venant s'installer à côté d'un site industriel, il fallait s'attendre à des inconvénients. C'est d'autant plus fallacieux que la Sucrierie de Bazancourt n'avait pas la productivité qu'elle a aujourd'hui. La fermeture d'autres sucreries a joué un rôle de concentration de l'activité sur le site de Bazancourt. Nous ne sommes pas opposés au développement industriel mais demandons seulement à ce que les villageois et villageoises, que nous représentons dans notre association, puissent vivre dans de bonnes conditions, d'où l'absolue nécessité de cette déviation. Espérant que ce projet, dont on parle depuis 30 ans, verra enfin le jour, veuillez agréer, Monsieur le Garant, l'expression de mes salutations distinguées. Jean-Claude Georget Président de l'association « Collectif Boult Environnement »</p> | <p>Nous prenons note de votre position sur la nécessité de réaliser la liaison routière. Nous notons également qu'il conviendrait selon vous que cette réalisation soit un préalable aux projets de développement économique sur la plaque.</p> <p>Pour ce qui est du calendrier de réalisation de la déviation par rapport à la ZAC, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été pour l'heure suspendu, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boult-sur-Suipe.</p>  |

|            |            |  |  |
|------------|------------|--|--|
| E-registre | 23/06/2024 | Cela évitera les camions dans le village   | Nous prenons note de votre contribution.   |
| E-registre | 23/06/2024 | Bonjour, je me félicite que le projet de la ZAC soit annulé grâce aux votes de Boulton-sur-Suippe et Pomacle qui étaient contre ce projet !Maintenant il Reste à faire la contournante qui est nécessaire au vu des nuisances que subissent les riverains avec le trafic des camions qui traversent notre village !Il est urgent que ce projet de déviation voit le jour !Je compte sur nos élus pour cela !Cordialement.  | La présente concertation porte exclusivement sur la liaison routière, dont l'éventuelle réalisation permettrait de diminuer les nuisances pour les riverains. En effet, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été pour l'heure suspendu, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boulton-sur-Suippe.   |
| E-registre | 23/06/2024 | "Le bien vivre en milieu rural"Voir la pièce jointe,   | Nous prenons en compte votre contribution qui met en avant le respect du cadre de vie des riverains et le juste équilibre à trouver entre l'humain, la nature, l'économie et l'industrie. L'objet de la concertation est de partager les constats et les enjeux et d'échanger sur les solutions permettant une amélioration de la situation pour les riverains des routes alimentant la plateforme industrielle. Par ailleurs, la sécurisation est également un des objectifs du projet.<br>Si le projet de déviation se réalise, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements sur les voies délestées, pour améliorer cadre de vie et sécurité au sein des villages.   |
| E-registre | 24/06/2024 | Monsieur le Garant,Veuillez trouver en pièce-jointe le document concernant mes réflexions.En vous remerciant pour votre écoute.Très cordialement.  | La mise à disposition des documents d'études fait obligatoirement partie des annexes au dossier de concertation. Concernant l'étude de circulation, il est bien spécifié que les projections ne tenaient pas compte de la création de la ZAC. Les projections spécifiques à ce projet anticipaient une augmentation supplémentaire de trafic de 5 à 10% et principalement vers l'axe desservant ensuite l'A34.<br>Concernant l'étude sur le bruit, nous notons votre questionnement sur les mesures réalisées.<br>Pour ce qui est de l'étude ATMO, la formulation de votre question "Comment une circulation 5 à 10 fois moindre que celle de l'avenue de Champagne peut émettre le même niveau de pollution...?", la réponse est certainement dans le fait, comme vous l'évoquez plus haut vous-même, que la circulation n'est pas la seule, et pas la première, contributrice à la pollution. Nous vous confirmons que lors de la réunion publique les maîtres d'ouvrages se sont engagés à examiner la possibilité d'une analyse plus fine de l'étude ATMO.<br>Concernant la mise aux normes d'accessibilité impossible des trottoirs, vous évoquez vous-même la contrainte représentée par la structure urbaine. Concernant les relevés d'accidents, ceux-ci ne portent que sur les accidents survenus sur les routes concernées par le projet et qui ont eu des blessés hospitalisés ou des morts comme conséquences. Il n'y a pas de moyens d'identifier les "tôles froissées".<br>Enfin, nous prenons note de votre position plutôt favorable au "tracé 5" travaillé avec la profession agricole. |
| E-registre | 24/06/2024 | Bonjour, habitant rue de la vallee a fresne les reims, donc la rue principale de ce village, si l on ne m avait pas cache le bruit infernal de ces camions, chaque jour, je ne serais jamais venu vivre ici, tout simplement.je suis pour la deviation de ces villages.cordialement.   | Nous prenons en compte votre contribution. Le bruit constitue une des principales causes des désagréments, ce qui justifie la concertation.  |
| E-registre | 25/06/2024 | Les tracés 1 et 3 ont trop d'impact sur les terres cultivables. Les tracés 2 et 4 minimisent cet effet mais le 4 est plus direct. Je pense donc que le tracé 4 est le meilleur compromis.  | Nous prenons en compte votre contribution et votre préférence pour le tracé 4. Vous mettez en avant son principal atout : son caractère plus direct. Néanmoins, les habitants de Bourgogne-Fresne l'estiment trop proche des habitations.  |
| E-registre | 25/06/2024 | Dans cette concertation il y a effectivement une réflexion axée sur tous les acteurs mais je n'ai pas vraiment l'impression que la prise en compte des impacts pour l'ensemble des acteurs soit bien prise en considération. Le pôle industriel, les quelques agriculteurs et les milliers d'habitants. Le nombre d'habitants est certainement sous représenté car une vision aussi lointaine pour un projet qui peut paraître très incertain à ce jour bien qu'énormément impactant pour la population.Les analyses atmo mises en avant dans la réunion de ce jour datant de plus de 7 ans montrent bien le décalage temporel sur l'ensemble du projet qui amène surtout un désespoir pour les plus concernés : les habitants | La concertation vise à valider ou non l'opportunité du projet, à proposer des solutions et avec l'appui du garant de la CNDP, à favoriser le "aller vers" afin de toucher tous les publics notamment ceux qui se sentiraient le moins concernés ou auraient des réticences à participer à des réunions ou des ateliers. C'est la raison pour laquelle elle se déroule très en amont par rapport à un calendrier de réalisation. Si la décision de poursuivre est prise, une fois les études réalisées sur le tracé retenu, l'enquête publique permettra une nouvelle expression du public, sur un projet finalisé. Par ailleurs, les modalités mises en œuvre pour la concertation préalable autour de ce projet ont cherché, avec l'appui du garant de la CNDP, à favoriser le "aller vers". C'est ainsi que des événements de type présence à la brocante ou devant le supermarché de Bazancourt ont été organisés, en sus des permanences et autres réunions publiques et ateliers pour sensibiliser un maximum de personnes sur le projet.   |

|            |            |  |  |
|------------|------------|--|--|
| E-registre | 25/06/2024 | Je suis favorable aux tracés 2 ou 3 et hostile aux tracés 4 et 5. J'ai conscience que cette déviation aura un impact sur le parcellaire, mais je souhaite - que cet impact soit le plus minime possible pour les exploitants de ces terres agricoles en utilisant au mieux les chemins existants, - que l'on prenne en compte les impératifs techniques d'exploitation des parcelles et également la qualité des terres (certaines, dites terres rouges par exemple, étant plus riches que d'autres).  | Nous prenons en compte votre contribution et votre préoccupation concernant l'impact du projet sur les terres agricoles qui vous amène à préférer les tracés 2 et 3. L'utilisation des chemins existants permet en effet théoriquement de limiter cet impact. Ces éléments de réflexion ont été au cœur des échanges avec le monde agricole en particulier lors de l'atelier agricole mais aussi de co-construction.   |
| E-registre | 25/06/2024 | Outre les arguments déjà avancés en faveur de la déviation, j'ajoute la réflexion suivante sur les fameux camions 48 t. Leur circulation sur une voie adaptée n'aura pas les mêmes conséquences que leur passage sur des voies qui n'ont pas été faites pour de tels tonnages. Si de tels camions ne peuvent circuler sur certains ponts car il y a bien 4 tonnes de plus (de trop pour ces ouvrages), peuvent-ils circuler sur une voirie inadaptée ? Dois-je rappeler la fragilité du sous-sol de la rue de la Libération à Bourgogne qui est traversée par nombre de sapes.   | A ce stade les camions à 48 tonnes restent une expérimentation. Néanmoins, la répartition des masses et l'espacement des essieux sur les 48 tonnes permettent de fortement limiter l'effet sur les routes car la charge par essieu n'augmente pas et reste limitée à 12 tonnes. En ce qui concerne les ponts, et en fonction de leurs dimensions, les cas de chargement peuvent conduire à la présence de plusieurs camions sur l'ouvrage. Cela doit être étudié ouvrage par ouvrage et cet accroissement de charge peut être incompatible pour certains ouvrages. Pour le sous-sol, la chaussée a un rôle de diffusion des contraintes qui deviennent négligeables au niveau du sous-sol.       |
| E-registre | 26/06/2024 | 'Cette déviation est plus que nécessaire afin de décharger le trafic des poids lourds dans les villages concernés. Et cela pour le confort de tous :- des riverains pour lesquels le bruit des poids lourds et le sentiment d'insécurité qu'ils provoquent de par leur gabarit rend difficile la cohabitation forcée - des conducteurs poids lourds pour lesquels des axes plus directs et leur permettant d'éviter des changements d'allure constants et des changements de direction pas forcément évidents dans les agglomérations rendrait leur travail plus serein. Enfin, la création de cette déviation rendra plus acceptable le développement de la ZAC sur la plateforme Bazancourt - Pomacle car il ne sera pas craint par les riverains de voir une augmentation du trafic poids lourds dans leurs communes. Bref, une déviation souhaitée de tous, pour le confort et la sécurité de tous ! | Nous prenons en compte votre contribution et votre intérêt pour la déviation. Nous prenons note de votre argumentaire justifiant la réalisation de la liaison pour concilier poursuite du développement de la plateforme et qualité de vie des riverains. Vous mettez également en avant la fluidité du trafic pour les chauffeurs, ce qui rendrait leur trajet plus confortable.  |
| E-registre | 26/06/2024 | 'la circulation intensive des véhicules et en particulier des PL devant nos habitations, engendre des dégâts plus ou moins visible sur nos maisons, et sur les chaussées. que dire de la vitesse excessive!, des chauffeurs qui savent circuler en toute impunités, puisque les industriels son très influent .la route boueuse et dangereuse, le bruit et la vitesse et ce pendant 4 mois et demi, jour et nuit!. on parle pour la déviation de la protection de la faune, mais on ne parle pas de la protection des riverains et usagers des villages. certes la déviation a un cout, mais l'entretien récurrent des axes dégradés par les camions aussi. on nous a dis aussi qu'il fallait 24 hectares pour faire la route, on était bien prêt dans acheter 90 pour faire la ZAC  | La charte "qualité de vie des riverains pendant la campagne betteravière" prévoit, et cela est mis en œuvre, une sensibilisation des chauffeurs au début de chaque campagne betteravière. Par ailleurs, vous avez la possibilité de signaler les dérives grâce au numéro du camion, même si nous avons entendu qu'il était parfois illisible. Les industriels font appliquer au mieux les règles, et vont jusqu'à exclure les chauffeurs en cas de débordement. Une nouvelle charte est par ailleurs en cours de rédaction, elle reprend les mêmes principes mais intégrera désormais l'ensemble des transports pondéreux, sans limitation aux seuls transports liés à la campagne betteravière. |
| E-registre | 26/06/2024 | Lettre de la commune de Bourgogne-Fresne   | Nous prenons en compte la contribution de la commune de Bourgogne-Fresne.  |
| E-registre | 26/06/2024 | Les tracés 1 et 4 sont à exclure en raison de leurs proximités des villages d'Auménancourt et de Bourgogne Fresne. Le but recherché est de réduire au maximum les nuisances engendrées par les PL intramuros, il ne serait pas correct de l'imposer aux habitants en périphérie. A noter entre autres le groupe scolaire paraît souhaitable de mixer les segments des tracés 2,3 et 5, en tenant compte de l'impact parcellaire et en utilisant de préférence les chemins d'AF. Par rapport à la protection de la biodiversité, il est essentiel de minimiser cette largeur de traverse de la zone boisée, ce qui réduirait aussi les mesures compensatoires.,   | Nous prenons en compte votre contribution qui met en avant le souhait d'un tracé le plus éloigné possible des communes et utilisant au maximum les chemins préexistants. La traversée éventuelle de l'espace boisé constitue un enjeu qui serait pris en compte dans les études, notamment dans le cadre de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) auquel le projet sera soumis dans le cadre de l'évaluation de ses impacts sur l'environnement.  |
| E-registre | 26/06/2024 | A l'heure les pouvoirs publics incitent à changer ces modes de déplacement, le vélo est une alternative. ? Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour délimiter des bandes cyclables sur le réseau routier. Aucun aménagement n'est prévu sur la future déviation ? Aucun aménagement non plus sur le réseau délesté. ? Faut-il que je déménage en Hollande pour circuler en vélo en toute sécurité ?? La pose de peinture sur la chaussée ne doit pas être l'investissement le plus onéreux...   | Si le projet de liaison est réalisé, il donnera en effet l'opportunité de réaliser sur les voies délestées des aménagements urbains de sécurité et d'amélioration du cadre de vie, facilitant notamment une mobilité douce comme au travers de l'usage du vélo ou les déplacements pédestres.  |

|            |            |   |   |
|------------|------------|---|---|
| E-registre | 26/06/2024 | Mr le garant de la concertation publique,La déviation souhaitée par la population depuis 30 ans est une nécessité dans la mesure où elle permettra de retrouver un peu de quiétude dans nos villages. En effet, le trafic routier n'a fait qu'augmenter dans les villages ces dernières années entraînant :1) une insécurité de la population notamment des enfants qui se rendent à l'école, 2) une dégradation de la voirie dont une partie de l'entretien est à la charge des municipalités,3) de la pollution par les nanoparticules, 4) des accidents comme des pneus éclatés ou des collisions avec des habitations,5) des nuisances car la population qui s'exprime sur ce sujet parle de trafic insupportable. Je suis donc favorable à cette déviation sous certaines conditions : - le tracé de la déviation se doit d'être loin des habitations. Il n'est pas exclu que des industries s'installent tout au long du trajet de la déviation, il est donc nécessaire de l'éloigner le plus possible des villages afin de ne pas créer de nouvelles nuisances liées à l'industrie et de permettre également de préserver l'harmonie paysagère des communes. En conséquence, le trajet 4 ne me paraît pas du tout envisageable. Le trajet le plus pertinent serait le début du trajet 2 au départ de la RD966 et la fin du trajet 3 jusqu'au giratoire existant sur la RD74.- le trajet retenu doit faire l'objet d'une haie paysagère afin de créer une barrière anti-bruit naturelle. - le trajet proposé (tracé 2 puis 3) permettrait d'emprunter des chemins déjà existants. | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur l'éloignement nécessaire du tracé par rapport aux communes, ainsi que sur son insertion paysagère par une haie qui contribuerait à atténuer les bruits. Nous notons votre préférence pour un tracé mixte entre le numéro 2 et le numéro 3.  |
| E-registre | 26/06/2024 | Beaucoup de camions traverse notre village, pensons à nos enfants qui avec les angles morts des chauffeurs sont vu sou ent trop tard et à la nuisance sonore que cela engendre, bientôt plus bruyant qu'en ville .Cette déviation aurait dû déjà être faite depuis des années mais toujours pas présente....  | Nous prenons en compte votre contribution et intégrons vos préoccupations concernant la sécurité pour les enfants, ainsi que les nuisances sonores.   |
| E-registre | 26/06/2024 | Bonjour la poursuite de la déviation est plus que nécessaire. Habitant Boulton sur Suipe, le trafic routier à été dévié sur mon village après la mise en circulation de la 1ere portion de déviation au bénéfice des villages de pomacle et Bazancourt. Cette circulation excessive est dangereuse et l'impact nefaste sur la santé mentale et physique des riverains qui la subisse est indéniable. Avant d'agrandir une zone industrielle ou penser à créer une ZAC il faut penser à faire les infrastructures routières adéquates. Merci d'avance !  | Nous prenons en compte votre contribution qui, outre les effets de la première tranche de déviation sur votre commune, insiste sur l'ordonnancement des projets routiers et de développement économique. Sachez que sur ce second point, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été suspendue.   |
| E-registre | 26/06/2024 | 'cette deviation est devenue obligatoire en vu des futures implantaions sue le site deja engorge par les camions de betteraves et autres..  | Nous prenons en compte votre contribution et votre intérêt pour la déviation.   |
| E-registre | 26/06/2024 | J'habite rue de Saint-Etienne à Boulton-sur-Suipe. Le passage incessant de camions à certaines périodes de l'année crée de réelles nuisances. Cette circulation de camions est dangereux pour nos enfants et les animaux de compagnie en journée. Nous subissons le bruit important et ce même la nuit. Les véhicules de la rue ont déjà été dégradés (rétroviseurs cassés régulièrement). Je suis donc favorable à la mise en place d'un contournement rapidement pour permettre de soulager nos villages tout en gardant l'activité économiques. Le tracé 1 à ma préférence car il est celui qui passe le plus loin de l'an plupart des villages.   | Nous prenons note de votre contribution, qui insiste sur les nuisances en termes de qualité de vie et de sécurité induites par le trafic routier qui traverse votre village. Nous prenons en compte votre préférence pour le scénario numéro 1 en raison de son éloignement des communes.   |
| E-registre | 26/06/2024 | La continuation de la déviation de Bazancourt / Boulton-sur-Suipe est indispensable. Les villages de Bourgogne et Fresnes doivent bénéficier de cette déviation.Le tracé numéro 3 est celui à privilégier avec des chemins déjà existants, à la rigueur le tracé numéro 1 en deuxième choix.  | Nous prenons en compte votre contribution et votre préférence pour le scénario numéro 3 qui réutilise des chemins existants, avec un deuxième choix pour le scénario numéro 1.  |
| E-registre | 27/06/2024 | Monsieur le Garant,Joint à ce court message, vous trouverez les observations de notre organisme relative au projet de liaison routière de contournement de Bourgogne-Fresne et de Boulton-sur-Suipe. Vous en souhaitant bonne réception,Veuillez agréer mes sincères salutations.   | Nous prenons en compte cette contribution de la Chambre d'agriculture qui formule son avis et ses observations sur le projet de liaison routière. Nous rappelons, qu'en lien avec le garant, nous avons souhaité lors de cette concertation avoir un atelier sur l'agriculture auquel a assisté la chambre consulaire afin de prendre pleinement en compte les demandes du monde agricole par rapport à ce projet, au même titre que les autres demandes du public. A ce stade, ceci a permis, conforté ensuite par l'atelier de co-construction, de définir un tracé n°5, qui semble a priori optimal aux yeux de l'immense majorité des participants à la concertation, y compris des exploitants agricoles et des Associations Foncières de Remembrement en terme de moindre atteinte au parcellaire, dépassant ainsi une opposition initiale de principe au projet. |
| E-registre | 27/06/2024 | Marre de ces camions qui passent jour et nuit à des vitesses souvent excessives. Le contournement devient nécessaire pour la sécurité et surtout le bien des habitants. Certes il y a les campagnes de betteraves mais pas que... il y a urgence.   | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur une circulation élevée, y compris en dehors de la campagne betteravière et de votre intérêt pour la réalisation de la déviation..   |
| E-registre | 27/06/2024 | BonjourHabitante de Boulton-sur-Suipe, je souhaite avec impatience la création de la contournante pour plusieurs chose, à savoir :- retrouver un calme sonore, car lorsque les camions passent sans le village...bonjour le bruit ;- la sécurité car beaucoup roule vite sans respecter les limitations.  | Nous prenons note de votre contribution qui insiste sur les nuisances sonores et l'absence de respect des limitations de vitesse et de votre intérêt pour la réalisation de la déviation.   |

|            |            |   |   |
|------------|------------|---|---|
| E-registre | 27/06/2024 | Beaucoup trop de circulation pour un petit village. La déviation des camions comme sur le village de Bazancourt serait très appréciable.  | Nous prenons en compte votre contribution et votre intérêt pour la déviation.   |
| E-registre | 28/06/2024 | Bonjour, Le passage de véhicule de tout ordre ( Pendulaires , Camions (Pas uniquement en campagne betteravière) , rend la vie pénible aux riverains. Le déplacement des piétons n'est pas sans risque. Pour moi l'accès au commerce est souvent difficile (mon véhicule à été endommagé). L'aménagement d'une nouvelle voie nous donnera de l'air et le centre du village deviendra plus accueillant. Plus chaussée dégradée. Plus maison repeinte de boue. Je pense qu'il faut déjà penser à la possibilité d'une extension de cette route en direction de l'A26 (connexion possible A34-A26). Le site industriel se développe progressivement et a besoin d'une infrastructure de ce type. Dans l'attente de nuits plus paisibles et de parterres de fleurs (dans mon secteur, les plaques d'égout sont défoncées depuis plusieurs années et chaque pluie se transforme en marre) , je vous présente mes sincères salutations.  | Nous prenons en compte votre contribution qui met en évidence les nuisances que vous occasionne le trafic au sein du village. Pour le sujet relatif à l'extension vers l'A26, la connexion entre cette autoroute et l'A34 est plutôt envisagée au niveau du futur barreau Est reliant le boulevard des Tondeurs à l'A 34, actuellement à l'étude par le Grand Reims.  |
| E-registre | 28/06/2024 | Bonjour, La déviation est nécessaire pour plusieurs raisons: * faire baisser le trafic poids lourds dans les villages qui a augmenté au fil des années de façon considérable* diminuer la pollution de l'air, importante aux particules fines* malgré la limitation de vitesse à 30 kmh et l'aménagement de la voirie, il y a encore trop de véhicule et de poids lourds qui roulent trop vite en pleine journée et la nuit* les chaussées des communes ne sont pas des chaussées "lourdes" adaptées à une circulation d'une telle intensité (poids- lourds) ce qui engendre une usure prématurée de celles-ci avec des formations de nids de poules et de sapes; sans compter les tampons des voiries qui se descendent et qui claquent à chaque passage de véhicule Les conséquences de toutes ces raisons ne sont pas anodines, elles engendrent des troubles du sommeil liés aux différents bruits et provoquent de l'anxiété et de la colère. Concernant les solutions pré-étudiées, je proscrie le tracé n°4 en raison de la proximité avec les villages. | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur les conséquences du trafic dans votre vie quotidienne et votre souhait de voir le projet se concrétiser afin d'y remédier. Nous enregistrons votre opposition au tracé numéro 4 et votre souhait de voir la déviation se réaliser.  |
| E-registre | 28/06/2024 | Il y a de quoi s'inquiéter de la tranquillité de notre village, le trafic des poids lourds sont de plus en plus intense, ce qui amène un grand danger de la sécurité dans notre vie au quotidien , la circulation est compliqué et que dire du bruit ainsi que la pollution que cela engendre chaque jour. Sachant que la zone industrielle de Bazancourt va encore s'agrandir ,le nombre de camion va être encore plus important, les risques multipliés voir plus. Le doute est présent sur ce projet de détournement quand sera t'il fait ....? Tout est une question de volonté de nos administrés d'être à l'écoute des citoyens qui demande une qualité de vie dans notre campagne.   | Nous prenons note de votre contribution, qui insiste sur les nuisances en termes de qualité de vie et de sécurité induites par le trafic routier qui traverse votre village. Vous vous interrogez sur le calendrier de réalisation de la possible déviation. Le calendrier prévisionnel amène à un démarrage des travaux en 2028 et une mise en service en 2030, si les conditions de réalisation sont réunies.   |
| E-registre | 29/06/2024 | Personne ne remet en cause le pôle IAR de Bazancourt Pomacle sur le plan du développement économique, sa recherche et innovation. Il participe à la création d'emplois et à la notoriété européenne de la Région et du Grand Reims. Quand on parle de développement industriel, le sujet des infrastructures s'impose car le niveau des nuisances s'accroît dont le trafic routier est partie prenante. Face à cette réalité, il est devenu indispensable de finaliser le projet de ce contournement qui facilitera la vie des populations ( bruit, risque, odeur....) et des transporteurs en diminuant les risques. J'ai participé à la réunion d'information et à la visite sur le terrain. Au vue des différents projets, et après la réunion thématique d'Aumenancourt avec le monde Agricole, je donnerai ma préférence au projet N° 5 qui éloigne le trafic des villages et serait peut-être le plus acceptable pour les habitants et la profession agricole.  | Nous notons votre préférence pour le tracé numéro 5 issu des travaux en ateliers. Vous insistez sur le rôle de la déviation dans le développement de la plateforme industrielle qui représente un atout pour le territoire à vos yeux.  |
| E-registre | 30/06/2024 | Participation à la concertation dont le courrier ci-joint,  | Nous prenons en compte votre contribution qui met en avant l'importance des enjeux agricoles en lien avec le projet et le développement économique et la nécessité de trouver des compromis. Nous notons que vous estimez la réalisation de la déviation nécessaire, et ce malgré la consommation de terres agricoles. A cet égard, à l'issue de la concertation a émergé un nouveau tracé, travaillé avec les acteurs de la profession agricole, pour respecter au mieux leur outil de travail tout en permettant le développement de la plateforme dans des conditions acceptables et en améliorant le cadre de vie et la sécurité des riverains.<br>Enfin, pour ce qui est du calendrier de réalisation de la déviation par rapport à la ZAC, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été pour l'heure suspendu, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boult-sur-Suippe. |

|            |            |   |  |
|------------|------------|---|--|
| E-registre | 30/06/2024 | La déviation est indispensable. Les villages de Boulton et de Bourgogne-Fresnes doivent bénéficier de cette déviation, pour limiter les nuisances actuelles et à venir. Un tracé avec des chemins déjà existants serait un très bon choix.  | Nous prenons en compte votre contribution qui préconise d'utiliser au maximum les chemins existants pour le futur tracé de la déviation si elle devait se concrétiser.   |
| E-registre | 30/06/2024 | Bonjour Je suis un habitant de la rue de Saint Étienne à Boulton sur Suipe. La déviation est pour nous indispensable pour: Ne plus vivre en insécurité avec des camions qui empiètent sur les trottoirs lorsqu'ils se croisent pour ne pas ralentir, qui roulent à 80 dans le village (record battu à 90 lors des enregistrements par le département) Pouvoir dormir après 2h30 du matin lorsqu'ils ramassent les betteraves sur le nord-ouest de Bazancourt avec une campagne qui dure 6 mois de l'année maintenant. Avoir des voiries, des tampons de réseau eaux usées ou pluviales, des trottoirs qui ne soient pas défoncés par les camions. Notre rue a été refaite il y a environ 25 ans avec des camions de 38 tonnes, aujourd'hui ils vont faire 48 t, sa dégradation est normale compte tenu de la surcharge subie même si la sucrerie tente de nous expliquer que la répartition sera meilleure. Elle est indispensable également pour le développement de la plaque agro-industrielle de Bazancourt et si elle avait été présente, il n'y aurait pas eu de refus des villageois et des communes au développement de celle-ci.   | Nous intégrons votre contribution qui insiste sur la dégradation de la route et des désagréments qui en découlent. Concernant les 48 tonnes, c'est principalement le poids par essieu qui impacte l'usure des routes. Or, la répartition des masses est optimisée sur ces remorques. Cela permet de limiter considérablement les usures.   |
| E-registre | 22/05/2024 | La déviation est une nécessité depuis bien longtemps mais personne n'écoutait la population qui la réclame depuis plusieurs décennies parce qu'elle vit mal toutes les nuisances induites par le trafic en expansion. Au chapitre des nuisances il y a (liste non-exhaustive) : Le bruit de jour comme de nuit empêchant de dormir, l'insécurité résultant du non-respect de la limitation de vitesse, les incivilités des conducteurs de poids-lourds (P.L.) et des véhicules légers (V.L.). Les enfants sont en danger quand ils vont à l'école non seulement s'ils doivent traverser la chaussée mais également sur les trottoirs (des camions roulent sur les trottoirs, notamment pour se croiser) Tout comme les personnes âgées craignent le déplacement d'air provoqué par les camions qui risquent de les faire tomber sur le trottoir ou la chaussée. La pollution résultant des gaz d'échappement et des freins des véhicules (nombreux freinages et accélérations) ... La pollution est un enjeu majeur pour les décideurs; la santé de la population ne peut passer par pertes et profits (la population des villages traversés ne tire d'ailleurs aucun profit de la circulation industrielle). Il ne s'agit pas que de la circulation lors de la période betteravière, il y a également toutes sortes de transports (bois, matériaux de démolition, matière entrant et sortant des méthaniseurs, industriels de toutes sortes ...) il y a également la circulation pendulaire. Et tout ceci par des villages comme Bourgogne-Fresne dont le sous-sol est percé de nombreuses cavités issues de l'exploitation de la craie ou issues de la Première Guerre Mondiale; cela contribue non seulement à la propagation des bruits mais aussi à la fragilisation des maisons (vibrations). Sans compter que la chaussée n'est pas adaptée à l'augmentation du tonnage et la dimension des P.L, ainsi qu'à l'augmentation du trafic P.L. qui se profile avec le développement du pôle industriel de Pomacle-Bazancourt. Il faut anticiper les évolutions. Il s'avère donc nécessaire et indispensable de prévoir cette déviation en même temps que l'augmentation du pôle industriel de Pomacle-Bazancourt, avec déclaration d'utilité publique et financement ferme et assuré. | Le constat est partagé; ce qui justifie la concertation en cours. Vous mettez en avant l'équilibre nécessaire entre le développement économique et le maintien d'un cadre de vie agréable. C'est l'un des enjeux de la démarche en cours. La saisine volontaire par le Département et le Grand Reims de la Commission nationale du débat public, avec désignation d'un garant, montre qu'il ne s'agit plus d'un "serpent de mer" mais constitue le début d'un processus qui pourra conduire lorsque l'opportunité du projet aura été confirmée, à une réalisation future de celui-ci.  |
| E-registre | 30/05/2024 | Cela fait une trentaine d'années que la déviation est attendue par la population. Si le besoin se faisait déjà sentir, il est encore plus nécessaire à l'heure actuelle de créer enfin cette déviation en raison de l'augmentation du trafic routier (poids-lourds et véhicules légers) de ces dernières années et de l'augmentation de ce même trafic inhérent à la création de la ZAC. Et que l'on ne minimise pas cette augmentation de trafic en truquant les chiffres comme on a pu le constater à Bourgogne lors de l'installation des appareils de comptage et que les camions de la campagne betteravière ont été détournés juste pendant la période de comptage. Autre remarque : La promesse de déviation a été faite pour que la population accepte la construction du méthaniseur de Bourgogne-Fresne : "acceptez le méthaniseur et vous aurez la déviation". Nous avons le méthaniseur, mais la déviation est toujours un projet qui peut rester encore longtemps dans son carton. C'est pourquoi nous voulons la DÉVIATION AVANT la ZAC. On sait désormais ce que valent les promesses, surtout en période électorale, elles n'engagent que ceux qui y croient.   | La présente concertation est une étape importante précédant la réalisation éventuelle d'une solution aux difficultés ressenties par les riverains. Les concertations sur les deux projets sont réalisées dans une temporalité identique et nous prenons note de votre position pour la déviation. Concernant le calendrier des deux projets, s'ils se faisaient, la ZAC serait mise en service avant la déviation, mais elle se développerait progressivement. La saisine volontaire par le Département et le Grand Reims de la Commission nationale du débat public avec désignation d'un garant montre la volonté des collectivités de s'inscrire dans une démarche volontariste vis-à-vis de ce projet, dépassant les simples enjeux ponctuels.<br>Complément apporté : Pour ce qui est du calendrier de réalisation de la déviation par rapport à la ZAC, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été pour l'heure suspendu, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boulton-sur-Suipe |

|            |            |  |   |
|------------|------------|--|---|
| E-registre | 30/06/2024 | Bonjour étant un habitant de Bourgogne nous voyons de plus en plus de circulation avec tout ce qui en découle chaussée détériorée ,lors des campagnes betteravière un afflux de passage priorité non respectée circulation très difficile pour les piétons .Cette déviation est indispensable vu l augmentation du pôle agro-industriel que devient bazancourt .   | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur l'impact des campagnes betteravières et le non respect du code de la route, dangereux pour les piétons. Nous prenons note de votre souhait de voir le projet se concrétiser au regard notamment du développement envisagé pour le pôle industriel de Pomacle Bazancourt.                        |
| E-registre | 30/06/2024 | Habitant rue de la Vallée à Fresne les Reims, cette déviation nous semble indispensable. Nous y habitons depuis environ 8 ans et avons vu l'augmentation significative de la circulation des camions. L'agrandissement du pôle industriel ne fera qu'accentuer cette situation. A notre échelle, les enjeux sont divers :- un enjeux sécuritaire : le trottoir devant notre maison est très petit voir inexistant, il est extrêmement dangereux de sortir par notre porte principale (c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons refusé que notre courrier soit déposé au Cidex juste en face de la maison).Il est impossible de tenir en enfant par la main(ou une poussette, un chien en laisse...) en étant sur le trottoir, nous sommes obligés d'aller sur la chaussée ou des poids lourds se croisent régulièrement.- un enjeux pour notre habitation : Notre façade a été dégradée par la benne d'un camion, nous avons donc porter plainte auprès de la gendarmerie. La maison de structure ancienne, est soumise aux nombreuses vibrations de la circulation. - un enjeux environnemental : Nous sommes soumis à une pollution important liée au trafic, très visible à l'état de notre façade (noircie) et de nos fenêtres (en permanence opaques) - un enjeux sonore : le trafic génère un bruit important, rendant quasi impossible l'ouverture des fenêtres en été. Quelque soit la tracé retenu, cette déviation est indispensable pour nous.   | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur les conséquences du trafic sur votre vie au quotidien.Le constat est partagé, ce qui justifie la concertation en cours. Si le projet est réalisé, il donnera l'opportunité de réaliser des aménagements dans les communes. Nous prenons note de votre souhait de voir le projet se concrétiser. |
| E-registre | 30/06/2024 | Bonjour, Étant un habitant de la rue de la vallée à Fresne les Reims, il y a différents problèmes à soulever1] La Sécurité Routière : Les camions roulent à des vitesses excessives et prennent beaucoup de place sur la route, par endroit, ils roulent sur les trottoirs lorsqu'ils se croisent. Devant la maison notamment, le trottoir est très étroit. C'est un danger pour les piétons, enfants, et animaux domestiques. Le trafic est compliqué notamment au niveau des chicanes mises en place sur la route venant de Bourgogne : les panneaux sont régulièrement fauchés par des camions qui roulent sur la chicane, les automobilistes ne respectent pas la signalisation et forcent le passage... à quand un drame ? Les routes ne sont pas adaptées à un tel flux.2] Les Nuisances Sonores :Trafic nocturne empêchant le sommeil, surtout pendant la campagne betteravière qui dure plusieurs mois + les camions de luzernes à d'autres moments de l'année. Bruit constant pendant de longues périodes.3] Les Dégradations des Infrastructures :Voirie et trottoirs endommagés par le passage des camions. Façades des maisons dégradées, à ce titre j'ai du déposer plainte car notre façade a été raccrochée par un camion. Sans compter les salissures que ça génère, boue, pollution...Tous ses problèmes ont un réel impact sur la Qualité de Vie : insécurité, nuisances et dégradations générant anxiété et colère. La déviation est indispensable, quant au tracé de cette dernière, quel qu'il soit, il faut qu'il s'éloigne au maximum des lieux de vie tout en impactant au minimum les terres agricoles et les espaces naturels en réutilisant des axes existants. | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur les conséquences du trafic sur votre vie au quotidien, ce qui justifie votre souhait de voir le projet se concrétiser. Nous notons également que vous souhaitez que le projet soit situé loin des communes, tout en limitant la consommation foncière.  |
| E-registre | 30/06/2024 | Monsieur le Garant,Le contournement des villages me paraît nécessaire au vu du trafic routier P.L. important,et, qui ne peut que s'intensifier au fur et à mesure des années étant donné l'importance du pôle agro-industriel de Bazancourt Pomacle et l'ambition du Grand Reims misant sur la bio-économie. A long terme, ce territoire est voué à se développer et son accessibilité doit en être améliorée. En effet, le trafic poids lourds génère des nuisances importantes telles que l'insécurité routière pour tous les usagers (piétons et tous véhicules), nuisances sonores, dégrations des chaussées et pollution.Un tracé bien éloigné des villages et utilisant au mieux les chemins existants me semble souhaitable et j'exclus donc de fait le tracé n°4. Ayant participé aux réunions d'informations et à la visite de terrain, je préfère le tracé n°5 proposé pendant la concertation. Veuillez agréer mes salutations respectueuses.   | Nous prenons en compte votre contribution, favorable au projet et au tracé numéro 5 après avoir participé aux différentes réunions et à la visite.  |
| E-registre | 30/06/2024 | Bonjour étant un habitant de Bourgogne nous voyons de plus en plus de circulation avec tout ce qui en découle chaussée détériorée ,lors des campagnes betteravière un afflux de passage priorité non respectée circulation très difficile pour les piétons .Cette déviation est indispensable vu l augmentation du pôle agro-industriel que devient bazancourt .   | Nous prenons note de votre contribution qui insiste sur le non respect du code de la route dans les traversées des communes, ainsi que sur la nécessité d'une solution en lien avec le développement économique du secteur.   |

|                  |            |   |  |
|------------------|------------|---|--|
| E-registre       | 30/06/2024 | Habitant rue de la Vallée à Fresne les Reims, cette déviation nous semble indispensable. Nous y habitons depuis environ 8 ans et avons vu l'augmentation significative de la circulation des camions. L'agrandissement du pôle industriel ne fera qu'accentuer cette situation. A notre échelle, les enjeux sont divers :- un enjeux sécuritaire : le trottoir devant notre maison est très petit voir inexistant, il est extrêmement dangereux de sortir par notre porte principale (c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons refusé que notre courrier soit déposé au Cidex juste en face de la maison).Il est impossible de tenir en enfant par la main(ou une poussette, un chien en laisse....) en étant sur le trottoir, nous sommes obligés d'aller sur la chaussée ou des poids lourds se croisent régulièrement.- un enjeux pour notre habitation : Notre façade a été dégradée par la benne d'un camion, nous avons donc porter plainte auprès de la gendarmerie. La maison de structure ancienne, est soumise aux nombreuses vibrations de la circulation. - un enjeux environnemental : Nous sommes soumis à une pollution important liée au trafic, très visible à l'état de notre façade (noircie) et de nos fenêtres (en permanence opaques) - un enjeux sonore : le trafic génère un bruit important, rendant quasi impossible l'ouverture des fenêtres en été. Quelque soit la tracé retenu, cette déviation est indispensable pour nous. | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur les conséquences du trafic en termes de nuisance sur votre vie au quotidien. Nous prenons note de votre souhait de voir le projet se concrétiser quel que soit le tracé retenu.  |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un habitant de Boulton-sur-Suippe se demande pourquoi il n'a pas été fait mention de piste cyclable dans la présentation des tracés. Il évoque son expérience de l'insécurité quand il se déplace à vélo sur les routes actuellement, à cause de la présence des camions.   | Monsieur Delacotte, pour le Département, indique qu'une réflexion a été menée sur le sujet. En créant une nouvelle liaison routière, l'idée est de redonner du qualitatif pour les vélos sur les axes qui vont être délestés. La réflexion d'adjoindre une piste cyclable le long de la déviation a montré un empiètement parcellaire trop important.  |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Une résidente de Boulton-sur-Suippe demande si les arrêtés municipaux concernant le transport de matières dangereuses en traversée de village limitent ou interdisent ce type de transport.   | Monsieur Duhazé, pour le Département, confirme que ces arrêtés sont effectivement de la compétence des communes. Cependant, une interdiction totale ne peut exister, il y a toujours des dérogations et ces arrêtés nécessitent des itinéraires de substitutions identifiés.   |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un habitant de Boulton-sur-Suippe souhaiterait voir les règles de circulation respectées dans la traversée de village.  | Monsieur Duhazé, pour le Département, indique que les maires, au titre de leur pouvoir de police peuvent faire des aménagements pour essayer de réduire les vitesses dans leur traverse. Cependant ils ne disposent pas du pouvoir de contrôle et de verbalisation. C'est l'État qui doit faire respecter les réglementations qui sont définies par ceux qui tiennent le pouvoir de police.  |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un membre du collectif Boulton Environnement indique que, dans le cadre de la Charte betteravière, des enrobés acoustiques devaient être mise en place dans la rue de Saint-Étienne mais que ce ne serait finalement pas réalisé, faute d'argent. Il évoque ensuite la réouverture de la taxe camion en 2027 évoquée récemment par Monsieur Robinet, maire de Reims, dans le journal L'Union et craint un nouveau report des camions, qui voudront l'éviter, dans les villages.   | Monsieur Duhazé confirme le retard des travaux d'enrobés et les difficultés financières du Département. Il indique que les travaux sont reportés au printemps 2025. Le marché public étant désormais notifié, ils auront bien lieu, mais après la campagne betteravière. Concernant l'éco-redevance, dans le cadre de l'expérimentation de mise à disposition du réseau routier national proposée par l'Etat, la Région Grand-Est a accepté l'expérimentation pour 8 ans d'une partie du réseau (dans la Marne, la RN4 et la RN44) à condition de pouvoir mettre en place une éco-redevance (loi climat résilience). L'objectif est de d'utiliser cette redevance pour remettre à niveau le réseau routier national et le moderniser. Monsieur Duhazé indique que les communes du secteur ne seront pas impactées car trop éloignées des nationales 4 et 44 et que la RN304, la plus proche du secteur, ne sera pas concernée par l'éco-redevance. |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un habitant de Bourgogne-Fresne souhaite revenir sur l'étude ATMO sur la qualité de l'air. Les mesures indiquent bien des normes respectées mais il s'interroge sur le rapport entre le nombre de véhicules passant et le niveau de pollution. Il est constaté un niveau de pollution identique à Bourgogne-Fresne (avenue de Champagne) et sur la route vers Epernay, alors que le nombre de véhicules est 2,5 fois plus élevé sur cette dernière. Il craint donc une augmentation significative de la pollution dans le village (50% en plus selon lui) avec l'augmentation prévisionnelle de trafic de 10%.  | Madame Diers, pour le Grand Reims, indique la possibilité de demander des précisions sur l'étude à ATMO au besoin. Elle précise que la pollution aux particules fines ne provient pas uniquement du trafic routier mais aussi de l'activité domestique (le chauffage des maisons au bois par exemple), des activités industrielles et agricoles également. Ce qui explique a priori des taux élevés sans rapport avec le niveau de trafic.   |

|                  |            |  |  |
|------------------|------------|--|--|
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un membre du collectif de Bourgogne s'interroge sur le gain réel de 10% de camions en moins sur la route avec le passage au 48 tonnes. Il pense que les industriels, dans une logique de progression économique constante, augmenteront rapidement le nombre de camions sur la route. Par ailleurs, Il indique ensuite que, parmi les mesures prises par les industriels pour réduire les nuisances, il existe la possibilité de téléphoner pour signaler une infraction par les camions. Beaucoup d'habitants l'ont fait depuis 3 ou 4 ans, mais ont constaté que les effets ne duraient que 24h. Beaucoup d'habitants ont cessé de téléphoner au vu de l'inefficacité de cette mesure. Il estime en conclusion que ce ne sont que des « mesurette ». | Monsieur Duhazé, pour le Département, confirme que le gain de 10 % annoncé est effectivement à tonnage constant. S'il y avait un accroissement d'activité, en effet il y aura plus de camions sur la route et, qui plus est, des camions de 44 tonnes. Concernant les consignes aux chauffeurs à la suite de signalements, Monsieur Duhazé affirme qu'elles sont passées.  |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un habitant de Boulton-sur-Suippe s'étonne de ne pas avoir entendu parler de la SAFER dans la présentation et s'interroge sur la surface nécessaire au projet. Il souhaite aussi savoir si la SAFER a des réserves pour la construction de cette route.  | Monsieur Delacotte donne une estimation de l'emprise du projet : avec un tracé de 8 km, 16 m d'emprise + potentiellement deux fois 6 m de chemin d'AF de chaque côté, on arrive à 28/30 mètres, multipliés par 8 km, cela donne une emprise totale de 24 hectares environ. Concernant les réserves, la SAFER, via la Communauté urbaine du Grand Reims, a des terrains disponibles sur la commune de Brimont. Madame Diers confirme l'information en expliquant que le Grand Reims paie des frais de portage pour ses terres en réserve. Des échanges ont eu lieu sur ce sujet avec les agriculteurs lors d'un atelier. Reste à étudier la qualité agronomique des terres et leur positionnement. A ce stade très en amont du projet, il est normal de ne pas avoir plus d'informations sur le sujet. Ce sont les études qui vont être poursuivies, une fois le tracé connu, qui permettront d'engager tous ces échanges et éventuelles négociations pour trouver des solutions. La SAFER sera nécessairement impliquée à ce moment-là. Elle a déjà participé d'ailleurs à la réalisation de l'état des lieux fonciers agricoles (étude mise à disposition sur le site internet) réalisé sur l'intégralité de la zone du tronçon d'étude, dans le cadre des études préalables. |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un habitant de Boulton-sur-Suippe interpelle les maîtres d'ouvrage sur le sujet des consignes aux chauffeurs en cas d'infractions signalées. Il estime que cela ne peut pas fonctionner car il lui semble que les chauffeurs sont payés au tour par Cristal Union. Les chauffeurs ont donc intérêt à faire plus de tours pour être payés plus. Il suggère une mesure très simple et peu coûteuse pour réduire les nuisances : demander aux chauffeurs de réduire leur vitesse dans les villages. Il évoque le bruit d'enfer que font les camions, à vide en particulier, au passage des plaques d'égout rue Saint-Etienne.   | Monsieur Delacotte indique que le Département a bien connaissance de ces nuisances auxquelles les communes sont confrontées. Il faut trouver un équilibre entre le besoin de circuler des camions pour les nécessités d'approvisionnement et la sécurité des riverains. Il existe des dispositifs comme des plateaux, des coussins, des feux verts « récompense ». Aucun d'entre eux n'est parfait. Concernant les plaques d'égout, l'idéal est de les positionner sous les trottoirs mais cela nécessite des largeurs de chaussée souvent indisponibles dans les villages. Il existe aussi des dalles de répartition qui viennent tenir de façon efficace les plaques d'égout pour éviter qu'elles ne fassent du bruit. Mais il admet que le bruit généré, notamment par les camions à vide, est effectivement très présent dans les villages de la Marne. Les chauffeurs sont salariés d'entreprises de transport et ne sont absolument pas payés au tour. Il est d'ailleurs impossible d'augmenter d'un tour complet les rotations sur une journée.   |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Une résidente de Bourgogne, qui habite dans la rue principale et qui a donc bien connaissance des impacts du trafic des poids lourds (un « fléau ») souhaite savoir, dans le cas où l'option zéro contournement était retenue, ce qui serait proposé en termes d'aménagements significatifs.   | Monsieur Delacotte, pour le Département, estime qu'un système d'écluses pourrait être mis en place dans les parties très étroite de rue à Bourgogne, pour gagner en trottoir notamment. Il existe des aménagements de type enrobés acoustiques. Et dans un moyen terme, il existera un système d'indexation de la vitesse des véhicules en fonction de la vitesse autorisée au panneau d'entrée de la commune : les véhicules ne pourront pas augmenter leur vitesse. C'est une mesure qui s'installera progressivement avec le renouvellement des flottes. Le bruit des moteurs, avec le développement des véhicules électriques et hydrogènes, sera aussi en baisse. Ces différentes mesures et évolutions permettront, selon lui, un apaisement général.  |

|                  |            |  |  |
|------------------|------------|--|--|
| Réunion publique | 25/06/2024 | La personne précédente souhaite compléter ses propos en indiquant sa crainte de voir augmenter le trafic des poids lourds alors qu'ils ne respectent déjà pas les aménagements en place aujourd'hui, forcent même le passage au niveau des chicanes... Elle constate aussi la traversée de convois, y compris pendant la campagne betteravière, alors qu'ils sont interdits. Si l'option zéro contournement est choisie, elle souhaite savoir si des itinéraires bis sont possibles, ou encore l'utilisation de voies d'accès déjà existantes telles que l'accès aux Sohettes (même si le pont a mal été étudié en particulier quand il y a des camions réhaussés, indique-t-elle) et la voix des Tondeurs. Elle estime que, malgré les aménagements dans la commune, il y aura toujours des incivilités en intra-muros et qu'il faut étudier la question des voies existantes au cas où l'option zéro déviation | Le pont était préexistant à l'aménagement des Sohettes et il n'a pas pu être abaissé pour des raisons techniques de pente. Les camions réhaussés ne peuvent donc effectivement pas passer par là.  |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Une habitante de Bazancourt s'étonne fortement d'entendre qu'il puisse ne pas y avoir de déviation réalisée alors que plusieurs tracés sont présentés à la concertation.   | Le principe d'une concertation est de poser la possibilité d'une absence de réalisation du projet (l'option zéro) mais également de solutions alternatives telles que présentées dans le dossier de concertation (recours accru au transport ferroviaire...). Une réponse de principe sur la poursuite ou non du projet sera donc rendue publique à la rentrée, le rapport tirant les enseignements du bilan du garant devant être publié à la fois sur le site de la concertation et sur le site de la CNDP.  |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un participant s'interroge sur la notion de néo-ruraux évoquée dans la présentation de la réunion publique (NDLR page 25 Atelier agriculture « Un sentiment d'incompréhension croissante entre les agriculteurs et les néo-ruraux »). Il explique que, régulièrement, quand certains évoquent les problèmes avec la zone industrielle, d'autres habitants leur disent de retourner en ville. Il indique, au garant en particulier, que le mécontentement ne vient pas simplement des « néo-ruraux ». L'association dont il fait partie regroupe une centaine d'adhérents au profil très varié, lui-même est installé depuis 30 ans et estime ne plus être un néo-rural. Il estime que le terme utilisé ne représente pas la réalité.   | Ce terme a en effet été mal choisi, car il était plutôt question d'évoquer, dans la présentation, le sentiment du monde agricole d'être de moins en moins bien accepté, y compris dans les villages, par les « non-agriculteurs » plus exactement.   |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Une personne s'interroge que la démarche ERC. Dans le cas où le tracé traverserait la zone boisée, s'agira-t-il de replanter quelque part aménager une zone boisée pour compenser ?  | Cela est une possibilité car il existe deux grands types de compensation écologique, la compensation surfacique par la (re)création de milieux naturels et celle en termes de remise en fonctionnalité d'écosystèmes existants dégradés. Des études devront être menées pour connaître exactement les impacts du projet et de là, pourront être établies les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) à prendre.   |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un habitant de Saint-Étienne-sur-Suippe, rue Saint-Etienne, donc très impacté par le trafic routier, estime qu'il faudrait refaire une étude sur la qualité de l'air car celle présentée date de plus de 7 ans et est, selon lui, dépassée, notamment avec les évolutions climatiques. Par ailleurs, il souhaite savoir si une étude a été menée sur l'impact du trafic poids lourds sur les routes. Il précise qu'il roule principalement en deux roues et qu'il constate une dégradation des routes assez impressionnante, notamment sur la route de Saint-Étienne ou entre le nouveau rond-point et Fresne-les-Reims. Selon lui, les routes durent entre 2 et 3 ans, les chaussées sont vite dégradées et cela impacte beaucoup les riverains. A Bazancourt, il a constaté un vrai changement là où les camions ne passent plus et a l'impression que la route est quasiment encore neuve au bout de 5 ans.   | Il n'y a pas d'études spécifiques sur ce sujet mais l'usage dit que le passage d'un camion est l'équivalent de celui d'un million de véhicules légers. Les camions dégradent en effet clairement les chaussées mais les routes sont aussi faites pour être circulées par tout type de véhicule. Le Département dimensionne les routes selon le trafic poids lourds de celles-ci. Il faut aussi différencier une réfection simple d'une voirie déjà ancienne, en faisant par exemple une étanchéité et un enrobé à moindre coût de temps en temps qui va durer 3 ans, et la réfection complète d'une traverse, de sa structure et de son enrobé, des réseaux, qui va durer 20 à 30 ans. |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Une habitante de Boult-sur-Suippe, rue de Saint-Roch souhaite en savoir plus sur le calendrier du projet, s'il faut compter une échéance à 2030 ou 2050. Elle constate que le projet date d'un petit moment et veut savoir si elle doit envisager de déménager ou si elle peut attendre.   | La perspective est 2028/2030, en fonction des études et des éventuels problèmes de foncier ou autre.   |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Une habitante de Bazancourt revient sur l'étude ATMO en suggérant une mise à jour de cette étude qui date de 8 ans. Elle précise qu'elle habite dans le couloir des bassins de décantation et que, même s'il y a eu une grosse amélioration, très souvent il faut refermer les fenêtres en soirée ou dans la nuit (odeurs).  | Madame Diers indique que de nouvelles études seront réalisées au lancement du projet. Dans les enseignements qui seront tirés, une réponse sera apportée sur la réalisation ou pas d'une étude complémentaire sur ce sujet.  |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Un habitant de Bourgogne-Fresne demande si un engagement ferme du Grand Reims et du Département est possible sur le financement du projet. Il suggère de mettre dès aujourd'hui un 6e de leur budget de côté pour que, d'ici 2030, le budget soit disponible. Il fait référence au budget pour la réfection de la rue Saint-Etienne qui n'est plus disponible cette année.   | Les Départements n'ont plus de leviers fiscaux aujourd'hui et donc ne maîtrisent plus leurs recettes. Ils ne maîtrisent pas non plus leurs dépenses, qui sont liées à 80% à des dépenses sociales. Il y a donc un écart qui se crée aujourd'hui. Le bilan de la concertation apportera des réponses aux questions posées d'ici quelques mois.  |

|                  |            |   |   |
|------------------|------------|---|---|
| Réunion publique | 25/06/2024 | Une personne demande au garant d'expliquer la procédure de Déclaration d'utilité publique, qui a été évoquée plusieurs fois au cours des échanges pendant la concertation préalable, et plus particulièrement en ce qui concerne les maitres d'œuvre et la SAFER.   | Bien que ce ne soit pas son rôle, le garant explique dans une visée pédagogique que la déclaration d'utilité publique est une étape ultérieure. Elle n'implique pas en soi des expropriations, contrairement à ce qu'on croit, mais souvent des acquisitions à l'amiable. La Déclaration d'Utilité Publique est de la seule compétence de l'État, c'est donc le préfet qui commandera une enquête publique, par rapport à une DUP demandée par une collectivité locale. Elle se prépare avec un dossier conséquent qui réunit les études d'impacts. L'enquête publique pourra être lancée uniquement après avoir réalisé toutes ces études, si le projet doit se faire. |
| Réunion publique | 25/06/2024 | Une personne demande à Madame Diers, qui vient d'évoquer la piste politique, si le projet pouvait disparaître s'il y avait un changement de gouvernement.   | Madame Diers indique qu'elle ne peut pas répondre à cette question puisqu'il s'agit de politique et que ce n'est pas son champ de compétence.<br>Complément hors réunion : les maîtres d'ouvrages tireront les enseignements de la concertation dans le rapport qu'ils auront à remettre 2 mois après le bilan rédigé par le garant de la CNDP à l'issue de la concertation.  |
| Avis papier      | 18/06/2024 | Demeurant à Bourgogne-Fresne depuis 38 ans, j'ai pu constater un accroissement énorme du trafic routier et notamment des camions traversant nos villages. Les nuisances occasionnées sont importantes et l'insécurité routière permanente. A l'entrée de Fresne, route de Reims, rue Gustave de Bohau, deux semi-remorques ne peuvent se croiser sans monter sur les trottoirs (larges de 60 cm). Un piéton y est en danger car peu de visibilité et parfois vitesse excessive.<br>Même problème à Fresne au carrefour de la rue Quantinet et la rue de la Vallée, les camions montent le trottoir pour se croiser. Les nuisances sont inacceptables et dangereuses.<br>Nos villages devraient être interdits aux moins de plus de 12 t 5 comme à Vitry-les-Reims.<br>Des camions et notamment ceux de l'entreprise Caillot traversent chaque jour Fresne pour rejoindre la 4 voies de Bazancourt. Etant basé à Bétheny, pourquoi n'empruntent-ils pas le boulevard des Tondeurs pour remonter ensuite sur Witry-lès-Reims et aussi emprunter la 4 voies ?<br>Ces nuisances pèsent lourdement sur la santé des habitants. Nous espérons pouvoir retrouver le calme et la sérénité de nos villages et on nous parle d'un agrandissement de la zone de Bazancourt. Il serait irresponsable d'étendre cette zone sans prévoir les infrastructures routières nécessaires. Le projet de contournement n'est plus une option, c'est devenu une nécessité. | Nous prenons en compte votre contribution qui met en avant la nécessaire réalisation de la déviation, au regard des nuisances en terme de sécurité et de qualité de vie que vous subissez aujourd'hui. Pour ce qui est du calendrier de réalisation de la déviation par rapport à la ZAC, lors du conseil communautaire du 27 juin, l'examen du projet de délibération relative à la ZAC visant à solliciter le Préfet pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique a été pour l'heure suspendu, vu l'avis défavorable donné par les conseils municipaux de Pomacle et Boulton-sur-Suippe   |
| Avis papier      | 18/06/2024 | Les camions polluent vraiment notre vie. Particulièrement CAILLOT. Le bruit incessant et ces véhicules qui froilent notre façade (60 cm de la route). Dans la salle à manger, ils empêchent la lumière de pénétrer le temps qu'ils bouchent la rue en se croisant. Bruit + insécurité. Le tracé 4 est inopportun et nous fait peur. La déviation doit partir du carrefour des Drapeaux. C'est illogique qu'il en soit autrement. Fresne est déjà engorgé par le méthaniseur sur la route de Witry.  | Nous prenons en compte votre contribution qui insiste sur les nuisances que vous subissez au quotidien à cause du trafic qui traverse le village. Nous notons vos observations sur les tracés qui mettent en avant un rejet du tracé 4 et, selon vous, une nécessité de raccordement de la déviation au niveau du carrefour des drapeaux  |
| Registre         | 06/06/2024 | Oui à la contournante dans un plus court délai que 2030, différentes solutions proposées plus favorable à un tracé avec nouveau giratoire. A faire avant d'envisager la nouvelle ZAC.   | Nous prenons en compte votre contribution et votre volonté de voir un calendrier plus serré, en lien avec celui de la réalisation de la ZAC. Le calendrier prévisionnel amène à ce jour en effet à un démarrage des travaux en 2028 et une mise en service en 2030, si les conditions de réalisation sont réunies.  |